

EXPERTISE PATRIMONIALE



DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES
SOUS-DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'HISTOIRE
DÉPARTEMENT HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE ET ARCHÉOLOGIE DE PARIS

Place de la Concorde (08^e arr.)

Etude historique de la place et de ses évolutions - Mars 2024

DEMANDE

La place de la Concorde est au centre des études et réflexions menées sur l'évolution de ce secteur, car ses qualités patrimoniales, architecturales et urbaines sont aujourd'hui jugées peu mises en valeur du fait de son usage principalement routier.

Les études historiques menées ont pour objectif de mieux en comprendre les transformations passées, de définir les caractéristiques qui ont perduré dans le temps et celles qui sont représentatives de son histoire afin qu'elles soient le support d'une transformation qui réponde aux enjeux contemporains.

PROTECTION

Classement monument historique : La place de la Concorde telle qu'elle est délimitée par le Ministère de la Marine, les Hôtels Coislin, du Plessis-Bellière, Cartier et Crillon, les Champs-Élysées, la Seine et le jardin des Tuileries, avec son sol, ses fontaines, ses statues, ses petits pavillons appelés autrefois guérites, ses balustrades, ses colonnes rostrales et ses lampadaires : classement par arrêté du 23 août 1937.

Site inscrit : Ensemble urbain à Paris, 1975.

Liste du patrimoine mondial : Paris, rives de la Seine, 1991.

ANTÉRIORITÉ

10/2/2004

Les «Fossés jaunes»

La Commission émet un vœu en faveur de la conservation de l'intégralité du mur en raison de la haute valeur patrimoniale de ce vestige exceptionnel de l'histoire de Paris.

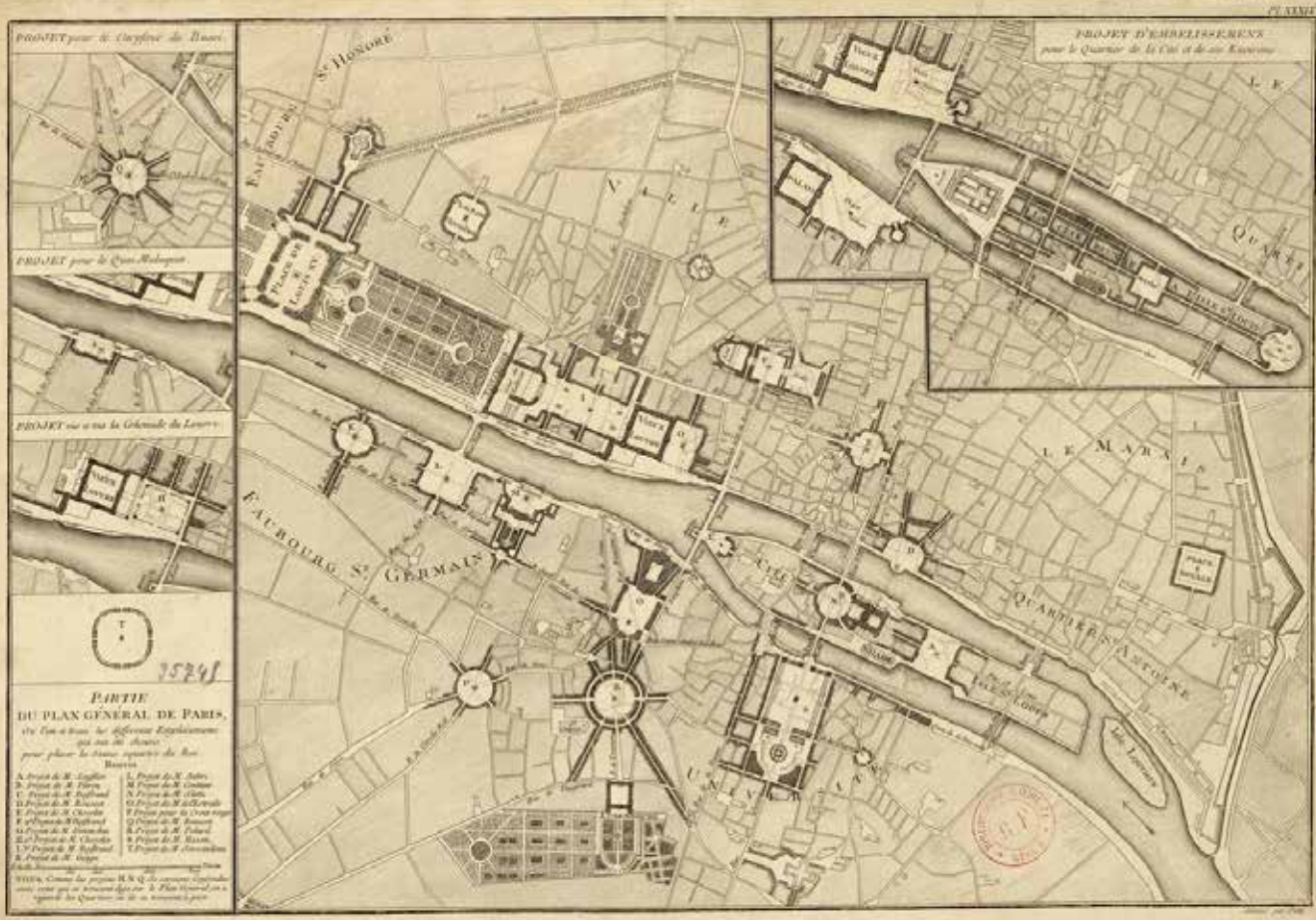
PRÉSENTATION

La place [est] le point de jonction des trois villes qui forment la capitale : la ville du Moyen âge et de Louis XIV sur rive droite, l'Université et les Faubourgs sur la rive gauche, la ville de l'Ouest amorcée au XVIIIe siècle et que les suivants ont poussée, selon le tracé de Colbert, jusqu'à l'Etoile et au-delà vers le château de Saint-Germain. Tandis que les autres places royales poursuivent leur destin local et demeurent toujours encloses, la place Louis XV est devenue le carrefour du Paris moderne.¹

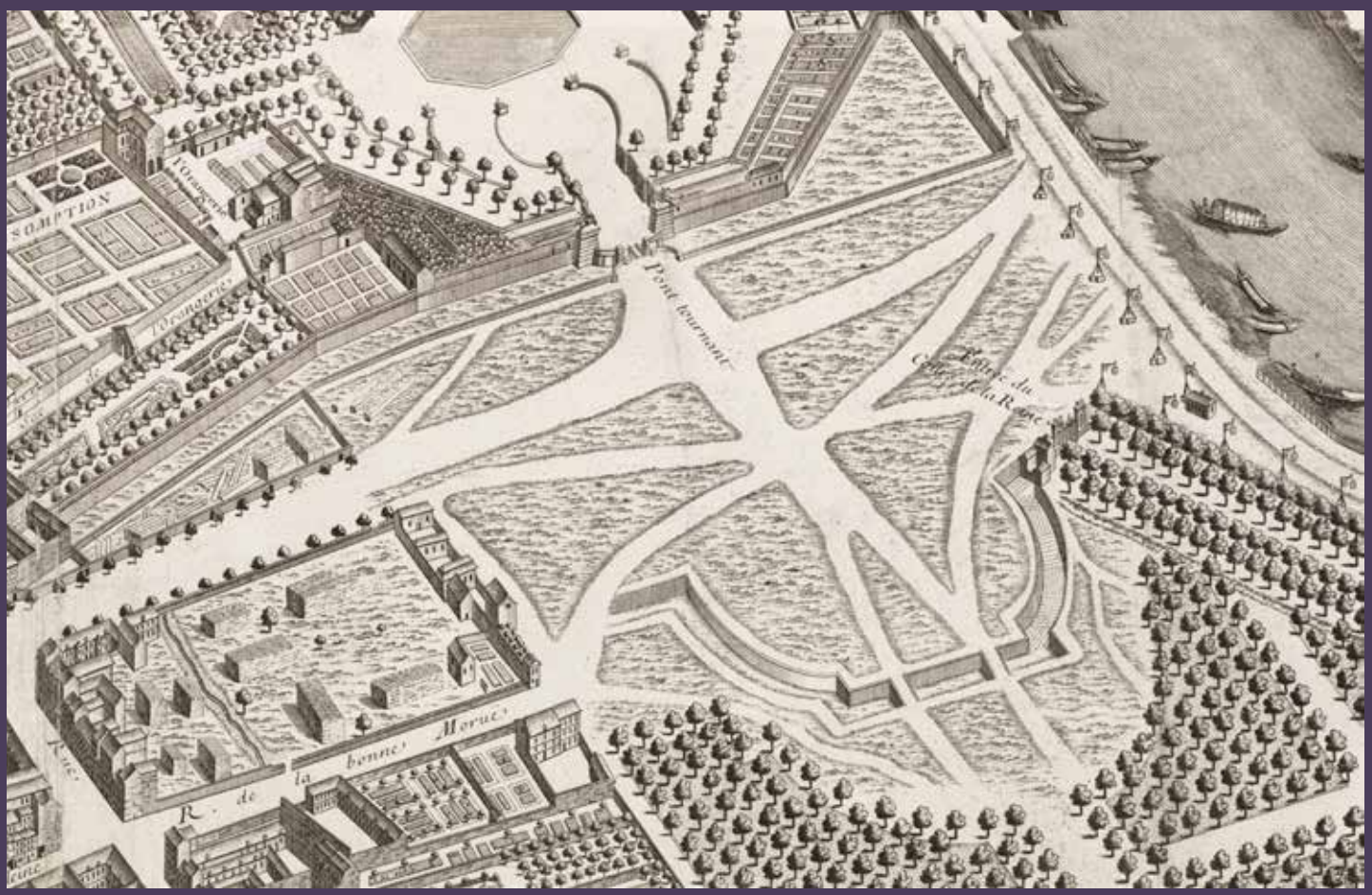
Par son ampleur et son rôle d'articulation entre les Tuileries et les Champs Élysées, la place de la Concorde



1 LEON 1953, p.23



01 - Partie du Plan général de Paris où l'on a placé les différents emplacements qui ont été choisis pour placer la statue équestre du roi, dessiné par Patte, 1767 – BnF



02a. Détail du plan de Paris dit « de Turgot » (1734-1739) – BHVP

constitue bien plus qu'un écrin à la statue équestre de Louis XV. Dernière des places royales parisiennes, toutes réalisées au cours du XVIII^e siècle, elle s'en distingue par son ouverture, sur le fleuve et les axes qui la traversent. La ville de Paris est à l'initiative de ce projet en 1748 : dans le sillage de Rouen, Rennes et Bordeaux et dans un contexte de pacification du royaume comme d'embellissement des villes, la municipalité propose au roi de lui offrir une statue à son effigie, libre à lui d'en choisir l'emplacement. La cité exprime ainsi son attachement au monarque et, remarque Pierre Patte qui retrace la genèse du projet en 1767, s'affirme ainsi comme « le centre du génie et le séjour des beaux-arts ». ² L'accord du roi donné, dès juillet 1748, on commande la statue à Edme Bouchardon et les architectes de l'Académie sont sollicités pour élaborer le projet de place et en définir la position dans « les quartiers de Paris qui leur paraîtroient les plus favorables ». ³ C'est une véritable réflexion urbaine qui est menée, nourrie, aussi, par d'autres architectes et artistes qui vont jusqu'à réaliser des maquettes. (III^o 01)

LE CHOIX DE L'ESPLANADE

Les différents emplacements proposés, rive droite comme rive gauche, témoignent d'une volonté d'essayer, d'embellir, de mieux articuler différents quartiers de Paris, notamment les environs du Louvre ou de Notre-Dame. Quelques projets sont alors proposés, déjà, au-devant du pont tournant permettant d'accéder aux Tuileries, sur une esplanade vide de toute construction. Or c'est bien cet emplacement, lui appartenant en grande partie, qui est choisi par le roi pour y réaliser la nouvelle place. Ce parti s'avère plus simple, moins coûteux que la plupart des autres qui auraient nécessité des expropriations, et il permet d'établir un « raccord » entre les Tuileries et les Champs-Élysées. Il engage en outre le projet dans un véritable enjeu urbain à une échelle grandiose. Paul Léon le souligne ainsi : « Il ne s'agissait plus d'un décor bâti, d'une architecture de façades, il fallait réaliser une composition monumentale tout en conservant les vues. » ⁴

Cette esplanade est alors délimitée à l'est par le fossé de l'ancienne enceinte de Louis XIII (dite des « fossés-jaunes »), qu'on franchissait depuis 1716 par un pont mobile, à l'ouest par une tranchée formant l'entrée des Champs-Élysées, au nord par le dépôt des marbres du roi et au sud par les quais de Seine avec, au sud-ouest, l'entrée du Cours la Reine. (III^o 02a, 02b)

La présence de cette promenade, ouverte par Marie de Médicis en 1618, a également joué en faveur du choix de cet énorme terrain vague, alors situé en périphé-

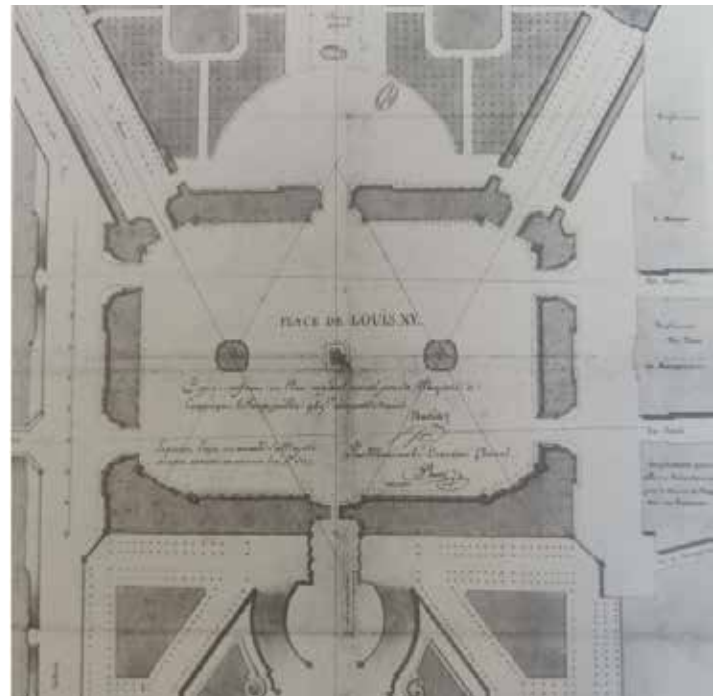
2 PATTE 1767, p. 119

3 PATTE 1767, p. 120

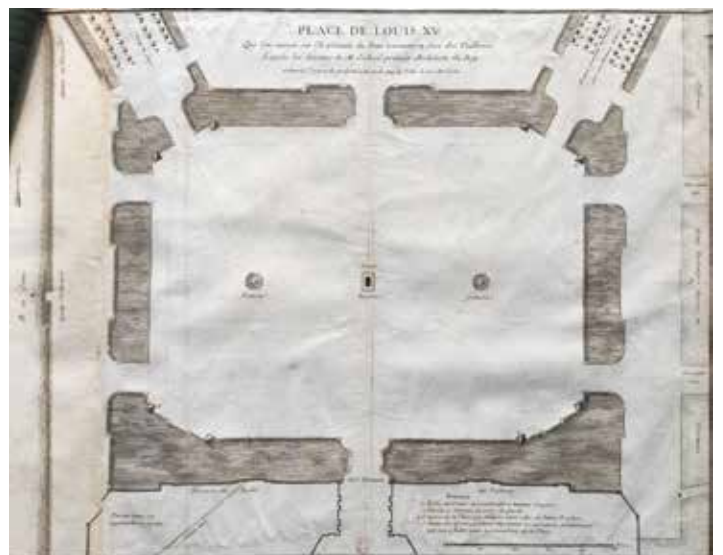
4 LEON 1953



02b. Anonyme, Le dépôt des marbres et l'esplanade devant le pont tournant des Tuileries, avant la construction de la place Louis XV, vers 1750 – Musée Carnavalet



03a. Copie conforme au plan arrêté par sa Majesté, Gabriel, 1753 – AN



03b. Place de Louis XV, s.d., 1755 – BnF

rie de la capitale, pour réaliser une place que d'aucuns auraient pu souhaiter en cœur de ville. Mais le Cours la Reine était un marqueur de l'entrée dans Paris en arrivant de Versailles, ce qui a d'ailleurs conduit à envisager la place comme « comme l'entrée d'un palais »⁵ malgré des contraintes bien présentes : un terrain extrêmement vaste, une forme rectangulaire empêchant toute symétrie (ou alors sur l'un ou l'autre axe), et des axes préexistants – celui des Tuileries et celui, perpendiculaire, de la Seine.

Dès avril 1750, les projets proposés pour la réalisation de la nouvelle place royale tiennent compte de cet emplacement. Trois ans plus tard, un nouveau concours est lancé auprès des architectes, le roi n'étant pas satisfait des propositions qui lui ont été faites. C'est alors sur un fond de plan déjà gravé de ce « quartier du Pont-Tournant », représentant l'esplanade et ses abords immédiats, que les concurrents doivent dessiner leur projet avec pour seul impératif de placer la statue du roi dans l'axe de la grande allée des Tuileries. Les vingt-huit participants s'accordent pour déplorer un terrain mal adapté à un projet de place, dont la construction viendrait rompre, selon le rapporteur du concours, Vandières, le bel ensemble formé par les Tuileries, l'Esplanade et les Champs. Le roi, lui, voit des avantages dans différentes propositions, notamment celles de Germain Boffrand, Jean de Lassurance, Pierre Contant d'Ivry. Il demande à son premier architecte, Jacques-Ange Gabriel, qui avait lui-même présenté une esquisse, de réaliser une synthèse de ce qu'il retient comme les éléments les plus intéressants des projets élaborés par ces architectes.

LES PROJETS DE GABRIEL – 1753-55

Gabriel présente son plan dès juillet 1753 ; il est approuvé par le roi dans ses grands principes, parmi lesquels on retrouve le principe des fossés périphériques permettant de structurer la place, la construction du côté nord formant un fond de scène à la statue, tout en laissant libre la perspective entre les Tuileries et les Champs-Élysées. Ce projet allie idéalement les caractéristiques de la place urbaine et de la promenade périurbaine : les façades ancrent le caractère monumental côté ville tandis que les fossés côté Seine et Champs, dans la lignée des préexistants « fossés jaunes », délimitent une sorte de gigantesque avant-cour.⁶ (III° 03a. et 03b.)

C'est une place ouverte, traversée par de grands axes : l'axe central, une diagonale sur l'axe du Cours la Reine dont on projette le pendant au nord-ouest et enfin deux axes transversaux en direction nord-sud. Cette dernière proposition pose cependant problème : elle nuit à la vision centralisée de la statue. Gabriel revient

sur ce projet et propose finalement un seul axe central, qui conduira à la réalisation de la rue Royale d'un côté, à la création du pont débouchant sur le palais Bourbon de l'autre. Le plan définitif est présenté au roi et approuvé par lui à la fin de l'année 1755. Il sera exécuté dans les grandes lignes ; seules manquent les fontaines ainsi que deux des quatre pavillons de garde initialement prévus. (III° 04.)

Les travaux avaient déjà débuté en avril 1754, avec la pose de la première pierre de la statue au centre puis, dès septembre, le début des affouillements pour la réalisation des fossés, dont la forme était déjà délimitée. Au droit de ces fossés, et permettant d'y accéder par des escaliers intérieurs, les guérites, achevées dès 1758, sont conçues dès l'origine pour servir de support à des groupes sculptés, sur le modèle versaillais. Le thème iconographique à développer change à plusieurs reprises pour aboutir à celui des villes de France, qui ne seront toutefois réalisées qu'un siècle plus tard. Quatre pavillons de corps de garde étaient en outre prévus de part et d'autre de l'entrée du Cours-la-Reine et de l'avenue qui devait lui faire pendant pour former un trident avec l'avenue des Tuileries au centre. Seul un sur deux sera réalisé pour chaque axe.

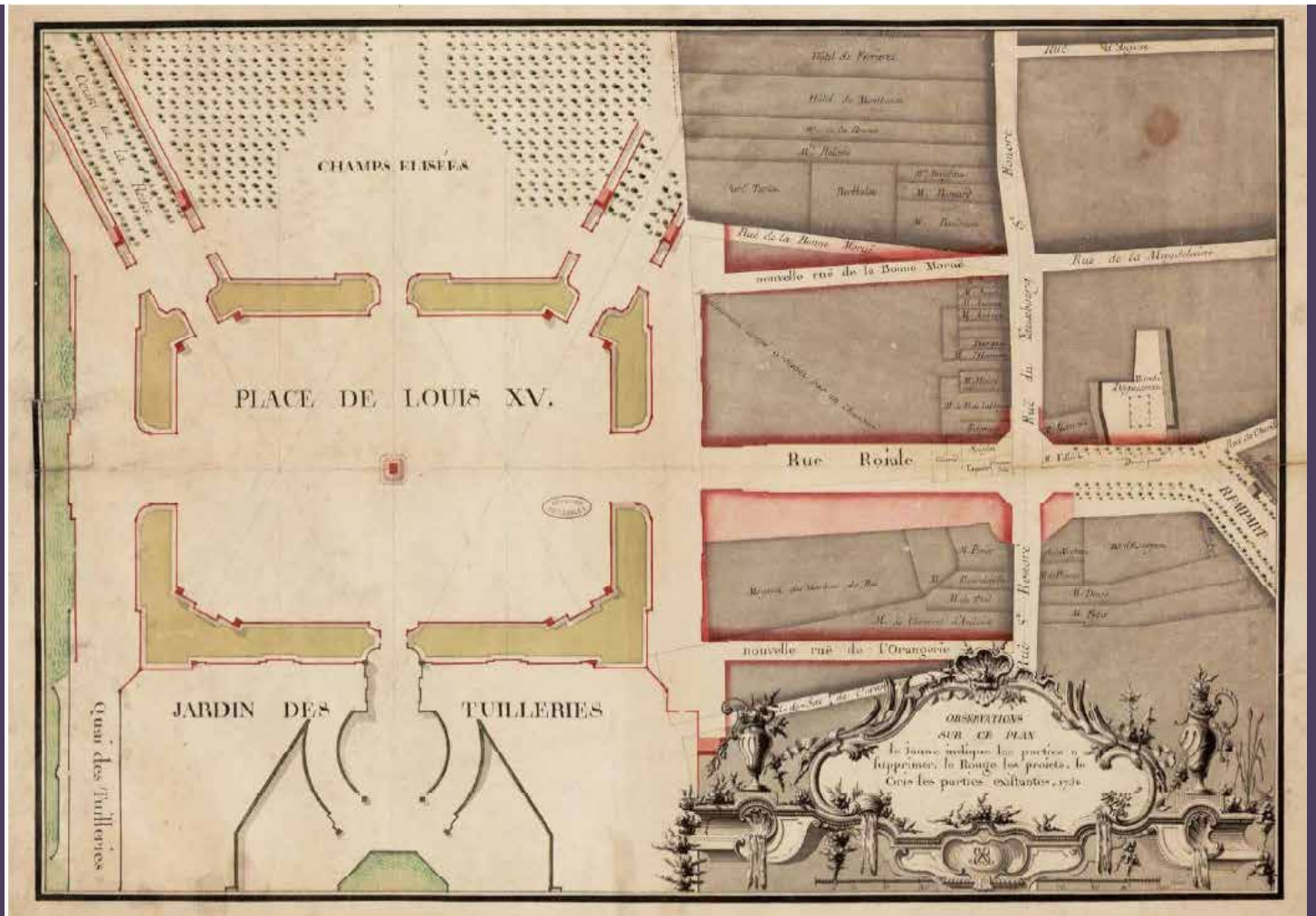
Concernant le front bâti, limité au côté nord de cette place très ouverte, on convient, en 1765, d'y installer des édifices publics, d'autant que l'hôtel des Monnaies doit alors être reconstruit. Pourraient également s'établir sur la place le garde-meuble du roi et un hôtel pour le contrôleur des finances. Les travaux débutent du côté ouest et la grande élévation est réalisée selon le dessin donné par Gabriel, à l'instar des opérations immobilières réalisées au pourtour des autres places royales. Le déplacement de la Monnaie quai de Conti (la nouvelle place était jugée trop éloignée du centre de la ville par les orfèvres) puis la mort de Louis XV interrompent ces projets et des hôtels particuliers seront réalisés derrière la façade nord-ouest. Au sud-est, à l'achèvement des bâtiments en 1775, on installe le Garde-meubles de la Couronne. (III° 05a. à 05c.)

Les édifices sont donc exploités mais également les fossés, aménagés en jardins. En 1768, ils sont donnés en jouissance perpétuelle à un certain Moreau, avec charge de « faire semer et entretenir dans tous les fossés du gazon dans le milieu [...] de former des allées blanches des deux côtés et de ne point souffrir qu'il ne soit fait aucune plantation d'arbres fruitiers de quelque espèce ni de légumes [...] afin que ni les murs ni le sol des fossés ne soient dégradés et que leur forme et contour ne soient point altérés ». ⁷ Devant assurer également la propreté de l'ensemble, il met ces jardins en location et les vues plus tardives montrent que des

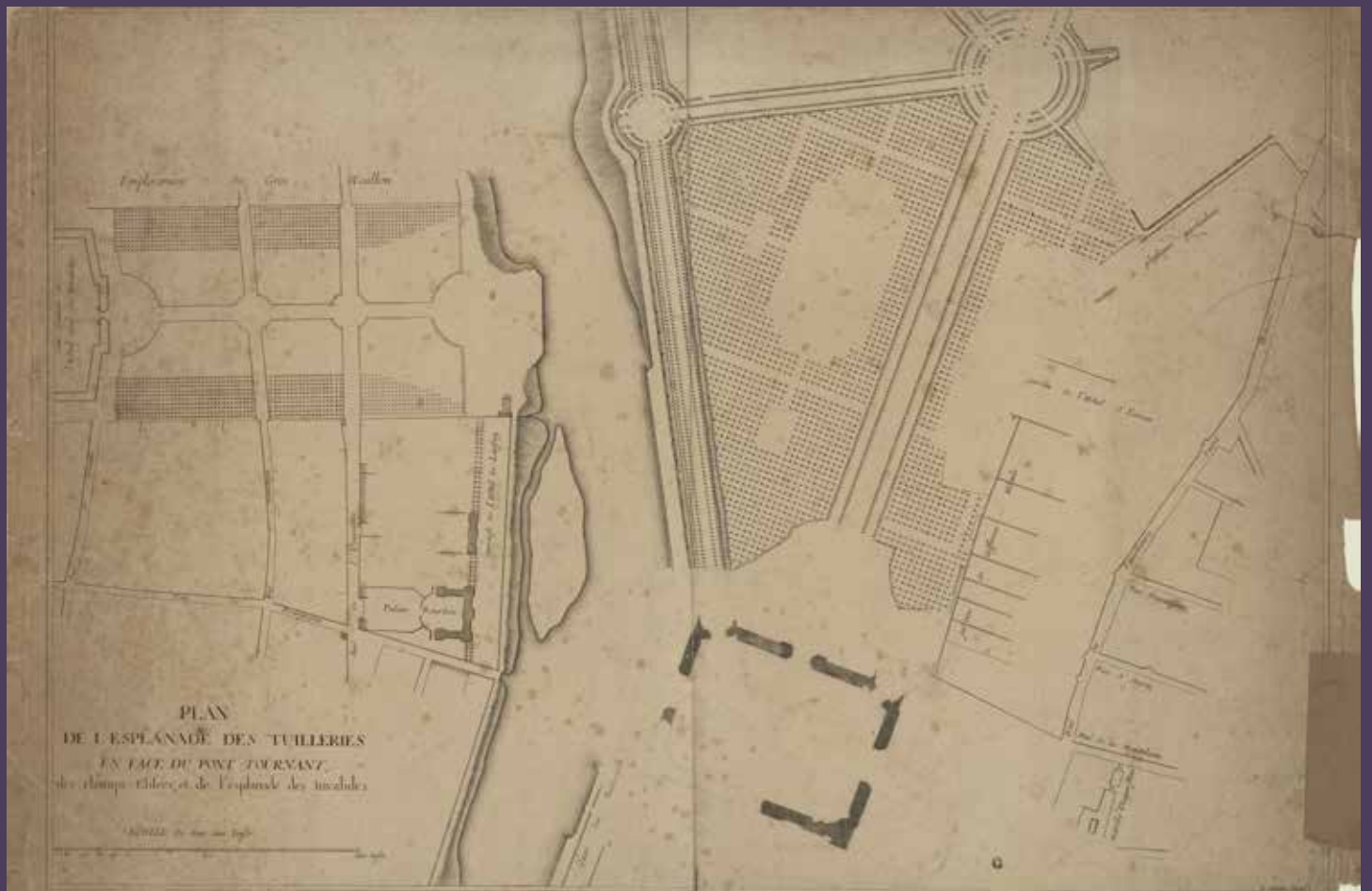
5 PINON 2000, p.3

6 PINON 2000, p.4

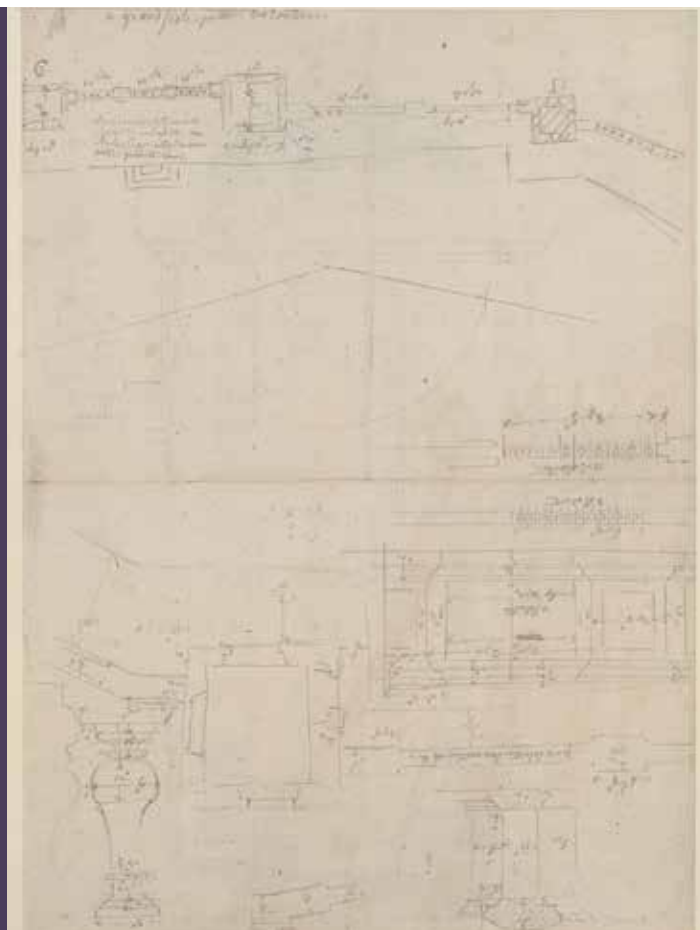
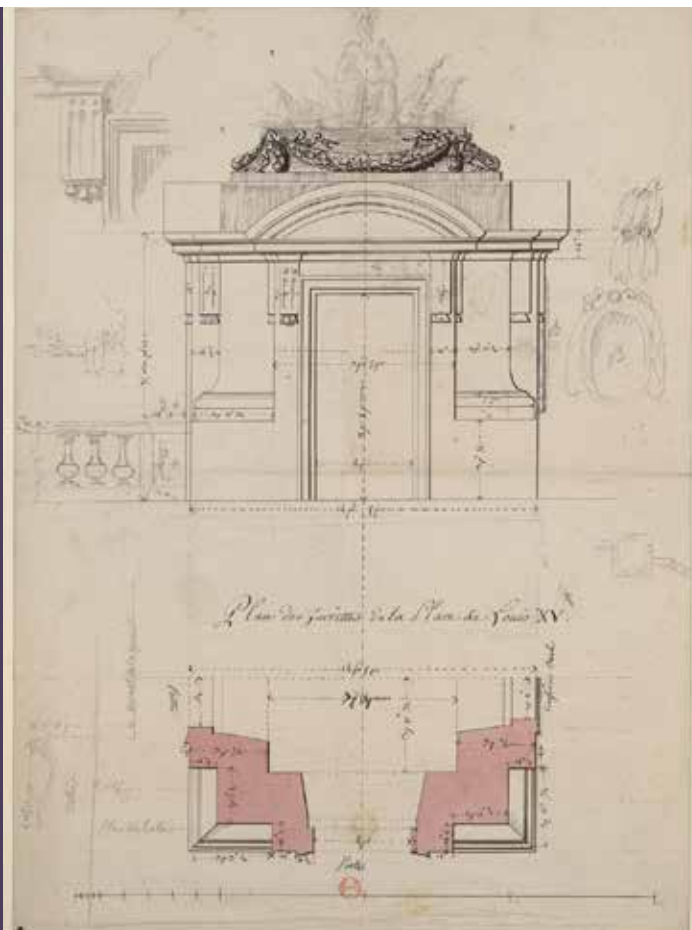
7 AN H/2/ 1873, AN Q/1/ 1144 -45 - Cité par GRANET 1963, p. 67



04. Projet définitif de Gabriel, 1756 – AN



05a. Anonyme, Plan de l'esplanade des Tuileries en face du pont tournant, s.d. – Musée Carnavalet

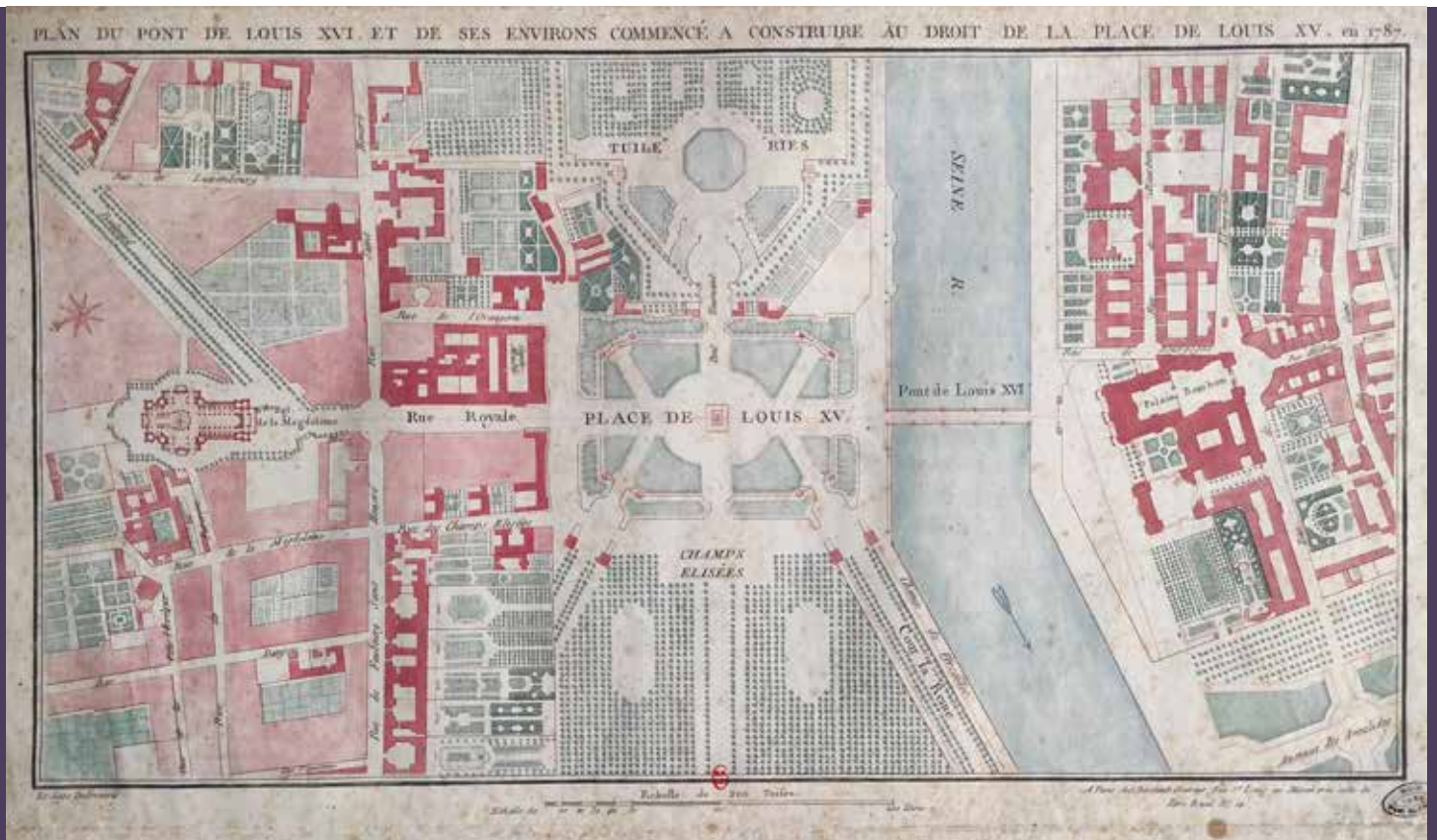


III° 05b. Plan des guérites de la Place de Louis XV, J.-A. Gabriel – BnF

III° 05c. Détail des balustrades de la place Louis XV, à la mine de plomb – BnF



06a. La place achevée, R.-J. Charpentier, Statue Équestre de Louis le bien Aimé érigée le 14 février 1763, 1766 - BnF



07a. La place représentée avec des parterres engazonnés sur le Plan du pont de Louis XVI et de ses environs commencé à construire au droit de la place de Louis XV en 1787 – BnF



07b. Vue de la place avec parterres entourés de lices, L.-N. Chevalier de Lespinasse, F. Denis, Vue perspective de la Place Louis XV prise du Coté des Champs-Élysées, 1781 – Musée Carnavalet

arbres ont tout de même été plantés : au début du XIX^e siècle leurs frondaisons dépassent des fossés.

(III^o 06a. à 06c.)

Parallèlement, la statue royale avait été fondue, et mise en place en 1763, donnant lieu à de grandes festivités inaugurales. Dès lors, la place royale devient le lieu privilégié des grandes réjouissances et manifestations festives. A ces occasions, des incidents survinrent, qui firent souhaiter le comblement des fossés, ce qui ne sera réalisé qu'au Second empire sur volonté de Napoléon III. Il s'agissait en outre d'espace de verdure et de culture appréciés des Parisiens. La place même est d'ailleurs pourvue de parterres engazonnés en 1786, lui conférant pendant quelques années un caractère de promenade. Huit compartiments sont ainsi ménagés entre les fossés et le centre, probablement délimités par des lices, comme semblent le confirmer les vues contemporaines. Le sol était alors traité en terre battue excepté au droit des balustrades périphériques où un dallage formait un étroit trottoir. (III^o 07a. et 07b.)

Ce qui était une place d'« entrée de ville » devient axe nord-sud essentiel pour passer la Seine, après la construction, pendant la période révolutionnaire, du « pont Louis XVI ». Il est achevé en 1792 alors que, sur la place, on démantèle la statue de Louis XV, remplacée par une monumentale figure de la Liberté en gypse bronzé. Près de la moitié des guillotins à Paris le seront sur cette place de la Révolution, puis de la Concorde, nom qu'elle conservera jusqu'en 1799. À l'aube du XIX^e siècle, le quartier est mal famé, les cabarets installés dans les fossés attirant une clientèle peu recommandable. (III^o 08)

La destination et l'embellissement de la place importe à la Convention qui érige au rang de « biens nationaux » la place comme les Champs-Élysées. Dans le cadre d'un plan général d'embellissement, un concours est lancé en 1794 pour remplacer les statues et décors en plâtre de la fête de la Liberté par des éléments en bronze et marbre et procéder au réaménagement complet de la place avec, notamment, le nivellement pour former une pente destinée aux célébrations, ou encore l'élargissement et la monumentalisation des entrées. Ce plan prévoit d'ailleurs le déplacement, réalisé l'année suivante, des chevaux de Marly. Placés à l'entrée des Champs-Élysées, ils font pendant aux statues équestres de Coysevox qu'ils avaient remplacées à l'abreuvoir. (III^o09)

LES PROJETS POST-RÉVOLUTION

Cependant, la monumentalisation grandiose de la place de la Concorde n'aboutira pas. Le Directoire relance un concours pour l'érection d'une colonne au centre de la place. Il est organisé par J.-L. David assisté des archi-



06b. J. de Saint-Quentin, L'Entrée des Tuileries vue de la place Louis XV à Paris, v.1775 – Musée des Beaux-arts de Besançon



06c. H. Robert, La Place Louis XV vue des fossés, 1766-68 – Musée des Beaux-arts de Valence



08. Détail de la statue de la Liberté, P.-A. Demachy, Une exécution capitale, place de la Révolution, vers 1793 – Musée Carnavalet



09. C. de Wailly, Projet pour la place de la Révolution (place de la Concorde), juillet 1794 – Musée Carnavalet



11a. L.-P. Haudebourg, Un des projets pour l'embellissement de la place Louis XVI, 1829 – Musée Carnavalet



12a. Restitution de parterres de gazon sur la place de la Concorde, P. Courvoisier, Vue panoramique sur Paris prise de la place de la Concorde en direction du palais des Tuileries, vers 1830 – Musée Carnavalet

tectes Percier et Fontaine. Avant même la sélection du lauréat, on procède en 1800 à l'enlèvement du piédestal et de la statue en place afin de mettre en place les fondations du nouveau monument. Les affouillements entraînent la mise au jour de la première pierre et des médailles de 1754 et 1763. Sur ce terrain préparé et mis au net, le lauréat du concours, Moreau, un élève de David, réalise une maquette grandeur nature de son projet de colonne nationale. Mais les critiques fusent et la maquette est démontée, le projet abandonné. Les grands aménagements concernent alors plutôt la grande perspective nord-sud avec, de part et d'autre de la place, le Palais Bourbon et l'église de la Madeleine. L'idée de l'embellissement de la place est évidemment reprise sous l'Empire, et l'on voit Baltard père proposer, en 1800, une reconfiguration complète de ce vaste espace dans un plan ovale supprimant les fossés avec, au centre, une fontaine rappelant le projet initial de Gabriel, et deux obélisques préfigurant le choix final du monument central et la fièvre égyptophile parisienne des premières décennies du XIXe siècle. (III° 10)

La grande fontaine centrale est un souhait de l'Empereur qui ne verra cependant aucun projet se réaliser. Le seul aménagement d'envergure sera, en 1802, la suppression du pont tournant et son remplacement par un chemin de niveau, obtenu par le comblement partiel au centre du fossé est. On note également la réfection de parties de balustrades, côté nord notamment.⁸

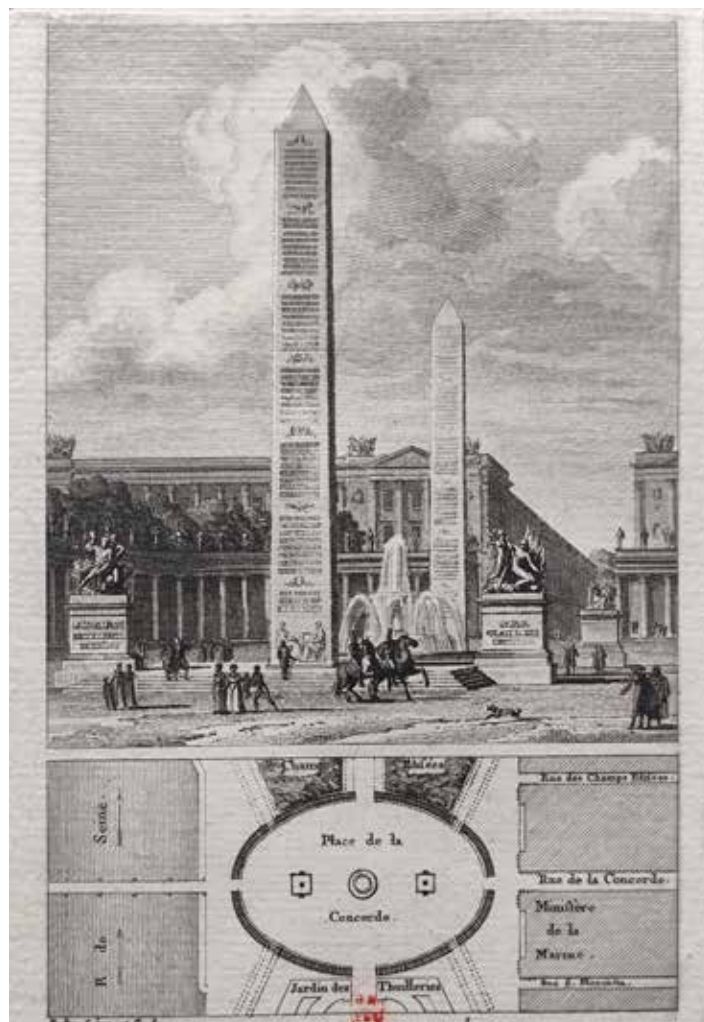
Les projets plus ou moins utopiques présentés durant les premières décennies du XIXe siècle reflètent l'évolution des réflexions entre monumentalisation et promenade urbaine et intègrent la question de la conservation ou non des fossés et de leur usage. Un Parisien soumet ainsi l'idée de « convertir en promenade d'hiver les fossés de la Concorde » en les couvrant de verrières et en y installant un système de chauffage, une promenade accessible aux voitures grâce à un système de rampes d'accès.⁹ Dans d'autres projets ils sont transformés en bassins. (III° 11a. et 11b.)

La Restauration souhaite redonner à la place son caractère royal notamment par la remise en place d'une statue, de Louis XVI cette fois. L'aménagement de la vaste esplanade n'est cependant pas négligé et, en 1818, un programme de restauration et d'aménagement de la place est établi pour achever les « constructions interrompues de la place Louis XV, pour mettre dans ce vaste espace, l'ordre et la symétrie qui conviennent à sa situation et à sa forme, pour lui donner la commodité et la sûreté, qui lui manquent à l'égard de la circulation ».¹⁰ Il s'agit en somme de proposer la poursuite du projet initial de Gabriel, tout en adaptant la place aux nouvelles contraintes circulatoires induites par le per-

8 PINON 2000, p.9

9 *Le Journal de Paris*, 18 août 1807

10 Lettre du préfet Chabrol du 18 décembre 1818, AN F13 994, citée in PINON 2000, p.21



10. L.-P. Baltard, projet de monument à la gloire des armées de la République, à ériger sur la place de la Concorde, 1800 – BnF



11b. Les fossés des tuileries en eau, J.-B. Lesueur, Projet pour l'embellissement de la place de la Concorde, concours de 1829 – Musée Carnavalet



12b. G. Canella, La place Louis XVI (place de la Concorde) en 1829 – Musée Carnavalet

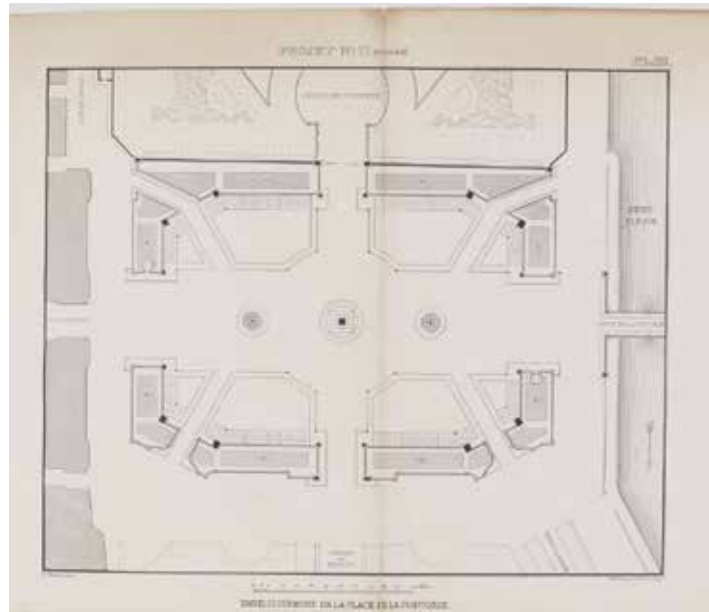
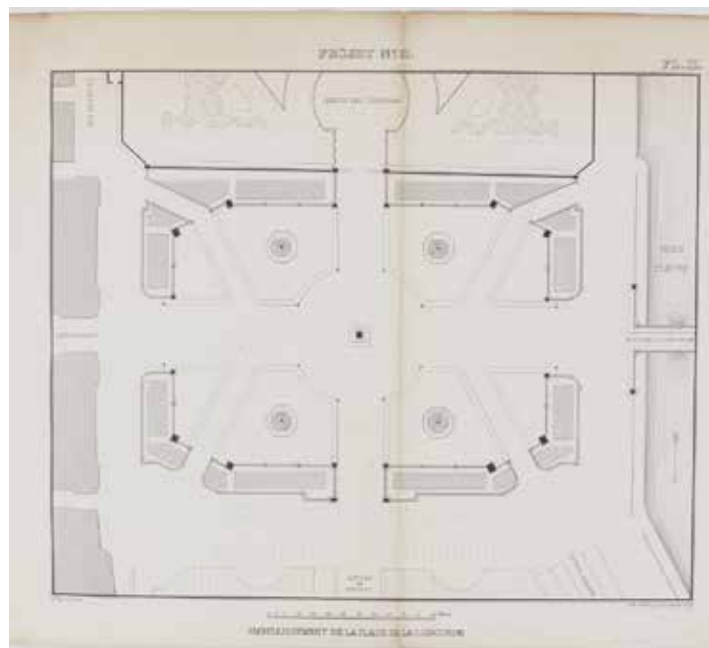
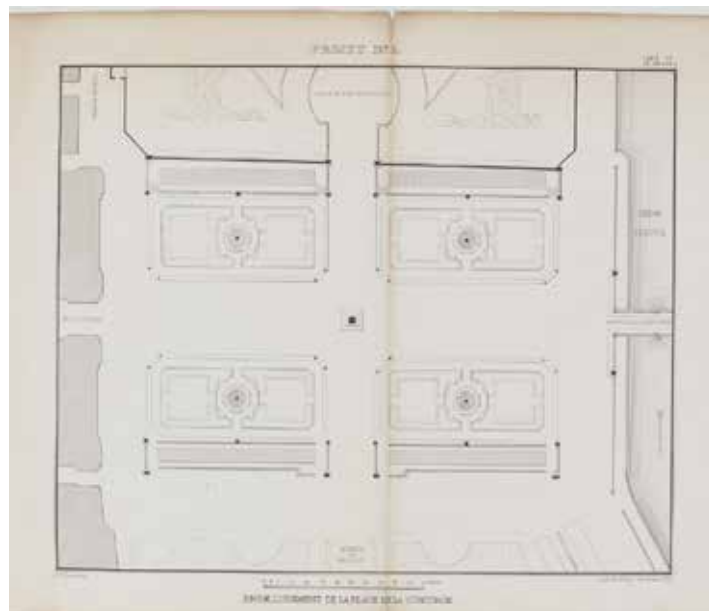


12c. Smith, Salathé, « Garde-meuble », vue de la place vers le nord, 1834 - BnF

cement de la rue de Rivoli et la multiplication des voitures. L'architecte voyer J.-B. Lahure dresse un plan répondant à ce programme : chaussée de circonvallation au-delà des fossés, ponts enjambant ces derniers, construction des symétriques jamais réalisés des pavillons Perronet et Mortefontaine, statues sur les guérites et réalisation de parterres engazonnés. Ces « compartiments de boulingrins », aux limites renforcées par des bornes reliées par des chaînes, doivent faciliter l'organisation des flux sur la place et « en égayer la surface ». On cherche à retrouver les contours des parterres qui avaient brièvement existé avant la Révolution. Les travaux sont menés en 1820 et consistent en un décaissement d'environ 50cm pour établir un remblai accueillant les semis de pelouses, qui seront encadrés par des « haies sèches ». On envisage rapidement leur remplacement par des bornes en granit, qui seront bien mises en place, mais entre les trottoirs et la chaussée seulement. Ce sont les seuls éléments du programme de Lahure finalement réalisés, son projet étant en effet délaissé au profit de celui de Guy de Gisors, préféré par le Conseil des bâtiments civils en 1824.¹¹

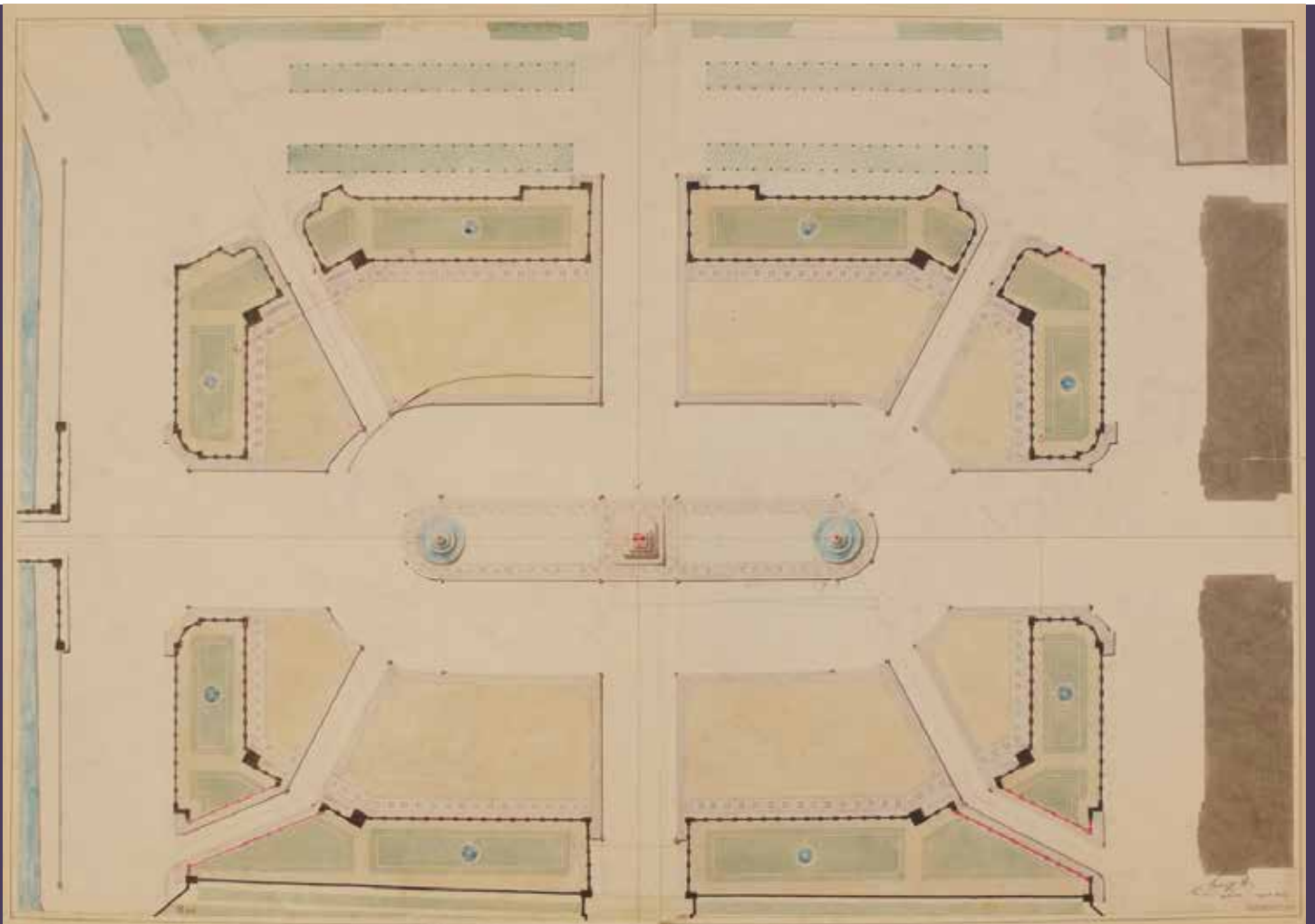
Dès l'année suivante, un nouveau projet d'aménagement est demandé à l'architecte M.-P. Gauthier avec, de nouveau, la question de la restauration ou du comblement des fossés mais rien n'est entrepris. Les parterres engazonnés semblent disparaître en 1834, alors qu'est organisée, sur la place, l'Exposition des Produits de l'Industrie Nationale. C'est l'occasion de placer, au centre des quatre grands pavillons établis à chaque angle, un simulacre de l'obélisque qui sera installé définitivement au centre de la Concorde en 1836, dans le cadre du grand projet de réaménagement conduit par l'architecte Jacques Ignace Hittorff. (III° 12a. à 12c.)

Le 20 août 1828 en effet, la place, de bien national, est rendue à la ville – ainsi que les Champs-Élysées, à condition de conserver la destination des terrains concédés, d'en assurer l'entretien, et de mener des travaux d'embellissement dans un délai de cinq ans. Cette clause favorise la réalisation d'un projet sans cesse repoussé. Un concours est donc lancé en 1829 par la ville qui commande des projets à dix architectes – dont Jacques Hittorff. Le programme demande la préservation des fossés du côté des Tuileries avec la possibilité de les conserver également en pendant sur côté des Champs-Élysées. On souhaite quatre fontaines au minimum et une division entre la chaussée carrossable et les cheminements piétons. La statue de Louis XVI, dont la première pierre avait été posée en 1826, devait trôner au centre mais la Révolution de 1830 provoqua sa destruction et repoussa encore le projet d'autant mis en difficulté que le Conseil municipal et le Conseil des bâtiments civils ne parvenaient pas à se mettre d'accord sur le choix d'un projet et d'un architecte.



13. J. Hittorff, Projets I, II et II modifié, 1834 – Rapport au Conseil Municipal sur les embellissements de la Place de la Concorde et des Champs-Élysées, 1834

11 PINON 2000, p.23



13bis. J. Hittorff, Projet adopté en 1835 – Wallraf-Richartz-Museum & Fondation Corboud



15a. J.-C. Geslin, La place de la Concorde, vue de la terrasse du bord de l'eau ; le roi Louis-Philippe traverse la place en voiture, 1846 – Musée Carnavalet

LE GRAND RÉAMÉNAGEMENT PAR HITTORFF – 1834-1840

C'est finalement le préfet Rambuteau qui tranche, en août 1833, en commandant un plan d'aménagement à Jacques Hittorff, qui sera accepté par le Conseil municipal après la présentation de plusieurs versions qui avaient en commun de réordonner la place tout respectant les aménagements d'origine de Gabriel. À cette date la place est peu éloignée de son état d'origine mais la croissance des arbres, progressivement plantés dans les fossés, a modifié leur rôle de vides, de ha-ha créant un espace fermé, une terrasse qui ménage les vues vers la Seine et les Champs-Élysées notamment. Les frondaisons dépassent alors le niveau des balustrades, créant un effet bucolique cependant éloigné d'un ouvrage à l'origine très minéral.

En 1834, alors que la cession de la place à la ville de Paris est réitérée de même que l'obligation de réaliser des travaux d'embellissement dans les cinq ans, Hittorff présente deux projets – dont un avec variante – au Conseil de Paris. Le premier se rapproche du programme du concours de 1829 et envisage le comblement des fossés, la suppression des guérites, une division en rectangles au détriment des accès en diagonales, et la mise en œuvre de quatre fontaines. Le second maintient la forme initiale et les fossés, et propose une version à deux ou quatre fontaines. Plus respectueux du projet d'origine mais aussi plus économique, c'est ce dernier qui est choisi, dans sa version à deux fontaines seulement. (Ill°13 et 13bis)

L'apparat sculpté est complété avec la réalisation des statues des villes sur les guérites conservées comme éléments structurant de la place et marqueurs émergents de ces fossés délimités par les balustrades qui vont accueillir une partie du mobilier urbain. Le choix thématique des villes de France avait été validé en 1835, après que l'on ait décidé de remployer et compléter les modèles de quatre statues allégoriques initialement élaborés pour orner le stylobate du palais de la Bourse. Les colonnes rostrales, quant à elles, avaient d'abord été pensées par Hittorff comme éléments d'éclairage du pont de la Concorde, finalement mis en œuvre sur la place en remplacement d'un premier projet de statues d'hommes illustres. Colonnes et candélabres permettent de « circonscrire le périmètre de la place par des formes architecturales peu compliquées » mais assurent aussi son éclairage nocturne et festif qui sera, dans un premier temps, alimenté au gaz. D'après des sondages réalisés en 1998, une partie de l'ancien système d'alimentation subsiste toujours sous le cordon de l'escarpe des Tuileries aujourd'hui enterrée.¹² Par économie de moyens et volonté d'employer un procédé moderne, ce mobilier est réalisé en fonte de fer par les



14a. C. Marville, Place de la Concorde, colonne rostrale, 1878 – State Library Victoria



14b. C. Marville, Place de la Concorde, Réverbère, entre 1858 et 1871 – Musée Carnavalet

12 Rapport Hittorff, AN, F13 1245, cf. MPP 0081-75-08-0027 ;

fonderies Muel à Tusey dans la Meuse. Chaque colonne comporte sept éléments moulés (socle, fût en trois parties, deux rostres et chapiteau) emboîtés et boulonnés entre eux. Après livraison et mise en place, elles furent peintes dans une couleur bronze « florentin » rehaussé de dorure pour les décors en relief. La peinture s'avère rapidement peu durable et nécessite de constants repeints, alors que la rouille se développe facilement sur ces surfaces exposées aux intempéries. Une solution de bronzage par galvanisation, finalement peu convaincante, sera mise en œuvre en 1861.¹³ (voir *infra*)

Également réalisées en fonte, les deux fontaines monumentales font l'objet de toutes les attentions de Hittorff qui en peaufine le dessin jusqu'en août 1837. Il élabore un cahier des charges précis à destination de la dizaine d'artistes en charge du programme sculpté qui sera, comme les colonnes et les candélabres, traité en contraste de couleurs bronze et doré. (III° 14a. et 14b.) La polychromie est renforcée par l'habillage des socles de colonnes en marbre vert, un revêtement également appliqué sur les guérites ainsi enrichies. Cette variété de matériaux s'étend à la surface de la place où l'architecte prévoit une grande richesse de matériaux, alternant la pierre de lave et le granit, dans le parterre central et les compartiments d'angles. Ces « tapis » colorés seront finalement réalisés en asphalte incrusté de cailloux noirs et blancs permettant, malgré une mise en œuvre économique, de conserver les motifs de cercles et losanges projetés.¹⁴ (III° 15a. et 15b.)

Pour des raisons économiques comme dans un souci de préserver l'œuvre de Gabriel, les fossés sont maintenus dans ce projet, malgré les demandes successives de comblement. Les jardins, progressivement occupés, sont alors expropriés et les plantations et arbres supprimés au profit de parterres de broderies rappelant l'état d'origine.

LES MODIFICATIONS PAR NAPOLEON III – 1852-1854

La question des fossés, jugés dangereux et dommageables à la circulation grandissante sur la place, est de nouveau soulevée dès la déclaration du Second empire. L'Empereur demande à Hittorff de reprendre son projet, à peine plus de dix ans après son achèvement et ce malgré les réticences du préfet Haussmann, nommé en 1853. Ce dernier était favorable au maintien des fossés au détriment de la spina centrale comportant l'obélisque et les fontaines cause, selon lui, des engorgements lors des fêtes publiques. Lui aurait souhaité « revenir à la conception grandiose et simple de Gabriel ». ¹⁵ L'architecte tente cependant de répondre à la

13 MPP 0081-75-08-0027

14 HITTORFF 1986, p.102-107

15 HAUSSMANN 1890

demande impériale de rationalisation tout en conservant, dans les grandes lignes, le caractère historique de la place et en préservant son propre projet.

Les fossés sont alors entièrement comblés et des trottoirs sont établis à leur emplacement, excepté le long des Tuileries où l'on envisage initialement de mettre en place des gradins « destinés à recevoir environ 5 500 spectateurs lorsqu'il y aurait des fêtes publiques sur la place de la Concorde ». Cet aménagement, ayant fait l'objet d'un essai en 1854, ne sera finalement pas réalisé. Du côté des Champs-Élysées cet espace est transformé en forme de contre-allée alors que disparaît l'un des deux pavillons – sur les quatre initialement prévus par Gabriel – qui marquaient le départ des diagonales du Cours la Reine et de son pendant à peine ébauché côté nord-ouest. Le pavillon sud-ouest ne sera démoli qu'à la fin du XIXe siècle (voir *infra*). Les balustrades, qui auraient d'abord dû être totalement supprimées, puis envisagées en conservation autour des pelouses aménagées à l'emplacement des fossés déjà comblés, sont finalement maintenues mais uniquement du côté intérieur, comme support des colonnes rostrales et éléments de liaison entre les guérites portant les statues des villes. La voie centrale est élargie, entraînant le rétrécissement des anciens compartiments piétons, dont le dallage polychrome est supprimé. Il aurait pu être remplacé par des « pelouses de gazon », reprenant les propositions d'Hittorff dans ses projets de 1834 d'établir un véritable « tapis vert [...] agréable à la vue et à la fraîcheur de la température durant les fortes chaleurs », circonscrit par des barrières mobiles, à enlever lors des célébrations.¹⁶ Après moult tâtonnements, raillés par la presse de l'époque, on aboutit finalement à un état très minéral, proche de l'actuel : spina centrale au dallage renouvelé avec deux passages transversaux de part et d'autre de l'obélisque, espace de circulation des véhicules élargi, trottoirs périphériques séparés des contre-allées par les balustrades conservées, disparition de l'empreinte des fossés. La grande vue de Paris par Victor Navlet, achevée en 1855, semble refléter ces différents essais : on y distingue la place aux fossés déjà comblés et aux compartiments traités en pelouses. Elle traduit l'idée d'Hittorff de constituer « un ensemble de promenades verdoyantes », tel un grand parc allant des Tuileries à Saint-Cloud, finalement interrompu par ce grand espace pavé et aplani que constitue désormais la place de la Concorde. (III°16a. et 16b.)

ÉVOLUTIONS ET MODIFICATIONS PONCTUELLES APRÈS 1854

Le mobilier urbain, dessiné et mis en œuvre dans le premier projet d'Hittorff, n'est pas remis en cause lors de ce réaménagement mais subira par la suite

16 HITTORFF 1986, p.108-109



PLACE DE LA CONCORDE

15b. J. Arnout, Place de la Concorde, s.d. [ap.1840] – Musée Carnavalet



16a. Vue générale de la place de la Concorde et des Champs-Élysée, s.d. (v. 1854) – BnF



16b. Victor Navlet, Vue générale de Paris, prise de l'Observatoire, en ballon, 1855 – Musée d'Orsay

quelques modifications. Le baron Haussmann fait ainsi « détrôner » les candélabres, portés par de hauts soubassements que le préfet qualifie de « bornes disgracieuses ». Il considère en outre que les sources lumineuses, placées trop haut, nuisent au bon éclairage de l'espace public. Les lampadaires sont alors abaissés par l'enlèvement de ces soubassements, et reposés tels quels sur des socles en maçonnerie.¹⁷ Au pourtour du tapis central, l'enlèvement entraîne une régularisation de la limite entre le trottoir et la chaussée, qui s'avancit jusque-là en petits hémicycles au droit de chaque candélabre. Cette opération serait réalisée, d'après les photographies anciennes, après 1863. Suite aux combats de 1871, « les colonnes rostrales et les candélabres ont presque tous été endommagés » et doivent être remplacés ou rénovés.¹⁸

Au début du XXe siècle, une campagne de renouvellement d'une partie des appareils d'éclairage voit l'introduction, en alternance, de nouveaux lampadaires reprenant le principe des socles hauts malgré un modèle différent et plus élancé. Cette disposition ne dure que quelques années, les nouveaux modèles étant rapidement remplacés par des éléments conformes aux anciens encore en place. La dernière grande campagne de

remplacement a été réalisée, sur le modèle d'origine, lors du réaménagement des Champs-Élysées dans les dernières décennies du XXe siècle.¹⁹ Leur nombre a sensiblement augmenté au cours des années pour améliorer l'éclairage de la place. Ils conservent une teinte marron, avec rehauts de dorure, rappelant la colorimétrie d'origine du mobilier urbain, qui tranche aujourd'hui avec les choix chromatiques adoptés lors de la dernière restauration des colonnes rostrales. (III^o17a. à 17c.)

En 1861, les fontaines et colonnes rostrales en fonte de fer, simplement peintes de cette couleur bronze sur laquelle contrastaient les éléments dorés, présentent des signes de dégradation, la perte de la couche picturale entraînant, malgré des remises en peinture régulières, le développement de la rouille. Tous ces éléments font alors l'objet d'un traitement visant à les doter d'une fine couche métallique par galvanisation. Hittorff avait fait le choix de la modernité – et de l'économie – en réalisant le mobilier en fonte de fer. C'est encore un procédé nouveau qui est appliqué pour cette restauration ; le cuivrage par galvanisation est en effet mis au point par le chimiste Léopold Oudry dans son atelier parisien ouvert en 1854. Il obtient rapidement plusieurs commandes de la Ville de Paris pour le

17 HAUSSMANN 1890
18 AD75, PEROTIN 10653

19 MPP, 2007-005-0030

mobilier urbain en fonte, dont ceux de la place de la Concorde. La surface peinte reçoit plusieurs couches intermédiaires avant d'être recouverte d'une fine pellicule de cuivre. Le traitement s'avère finalement peu efficace en raison de la fragilité du revêtement qui se détériore, entraînant des désordres encore plus rapides et qui, en outre, vire au vert et atténue l'effet de contraste avec la dorure ; Ce défaut de conception fera l'objet de différentes réflexions jusqu'à la grande campagne de restauration menée à la fin du XXe siècle (voir *infra*).²⁰ (III°18a. et 18b.)

Place et voie publique, la Concorde reçoit son premier revêtement de sol dans le cadre du projet d'Hittorff. Elle ne comportait jusque-là que des trottoirs périphériques le long des balustrades, le reste étant traité en simple terre battue et sable, provoquant poussière et embourbements fréquents. En 1836, toute la voie est pavée de pierre, visiblement de gros pavés de grès traditionnellement employés à Paris, le tapis central et les compartiments au-devant des fossés étant traités en asphalté bitumé accueillant des motifs géométriques noir et blanc. Ce traitement en asphalté est simplifié lors des remaniements de 1852 et étendu aux surfaces résultant du comblement des fossés.

Le pavement est renouvelé à partir de 1884 au profit de pavés de bois. Les premiers essais de pavage dans ce matériau, éprouvé en Angleterre, sont menés à Paris en 1881 et, dès l'année suivante, le pavage en bois des Champs-Élysées, entre la Concorde et le Rond-Point, est approuvé par le Conseil municipal. Dans la continuité de cette mise en œuvre, la place de la Concorde reçoit le même traitement en 1884 – à l'exception des chaussées du côté du quai de Seine et du côté des Tuileries. Résistant et économique, le pavage bois présente de nombreux avantages et sera généralisé dans les rues parisiennes pendant quelques décennies, bien qu'il s'avère particulièrement glissant – ce qui nécessite un sablage régulier expliquant, sur les photographies anciennes, la présence de tas de sables en bordure de voie. Les pavés en bois de la Concorde sont ôtés pendant la Seconde Guerre mondiale pour être carbonisés et produire de l'énergie. Ils sont remplacés progressivement par le petit pavé piqué encore en place actuellement, alors que les compartiments et le tapis central reçoivent un dallage de granit avec des joints ciment tirés au fer. De part et d'autre, les passages transversaux qui avaient été ménagés après 1852 disparaissent environ un siècle plus tard, après 1953, au profit d'un dallage gris contrastant légèrement avec l'existant.²¹ (III° 19a. à 19c.)

Suite au comblement des fossés puis à l'aménagement des jardins des Champs-Élysées par Adolphe Alphand



17a. Vue de la place de la Concorde avec candélabres dans leur état d'origine, s.d. (v.1863), détail – BnF



17b. Vue de la place de la Concorde avec candélabres dans leur état modifié et régularisation du trottoir, 1887 – BnF



17c. Vue de la place de la Concorde avec insertion de nouveaux modèles de candélabres, 1917 - BnF

20 HITTORFF 1986, p.103 ; MPP, 0081-75-08-0027
21 PINON 2000 ; BMO



18a. Détail d'une colonne rostrale avec son contraste polychrome, 1848 – BnF



18b. Détail d'une colonne rostrale monochrome – Promenades dans Paris, 1889 – BnF

à partir de 1858, la limite entre la place et l'avenue se modifie progressivement. Le projet de réaménagement de la promenade par Hittorff, mis en œuvre à partir de 1840, avait en effet conservé la structure et les grandes lignes – allées, limites –, des jardins du XVIII^e siècle. La restructuration complète de ces espaces n'intervient qu'après la première Exposition universelle tenue à Paris en 1855, qui avait vu l'édification du Palais de l'Industrie, conçu par les architectes Viel et Barrault dans la clairière du grand carré, du côté sud de l'avenue. Haussmann commande alors au directeur des promenades, assisté du jardinier Jean-Pierre Barillet-Deschamps et de l'architecte Gabriel Davioud, un grand aménagement à l'anglaise, tout en conservant le principe des plantations le long des avenues et les pavillons d'Hittorff. Si l'intervention concerne surtout l'intérieur des bosquets, du côté est les plantations avancent vers la place de la Concorde, jusqu'aux chevaux de Marly marquant la limite externe des anciens fossés, dont l'emprise constitue désormais un axe de circulation.²² A la point sud-ouest de la place, la jonction avec le Cours la Reine est également modifiée par la disparition, en 1898, du pavillon subsistant de Gabriel, alors à usage de « café, limonadier » et « dans un état lamentable ». L'espace devenu libre est remodelé en massifs.²³ (III° 20a. à 20c.)

Les sous-sols de la place surtout, vont faire l'objet d'importants bouleversements avec la multiplication des réseaux mais surtout le passage du métropolitain à partir de 1899. Les lignes 1 et 8 traversent l'angle nord-ouest de la place et donnent lieu à d'importantes excavations. En 1907, la Commission du Vieux Paris relate la découverte de « maçonneries provenant sans doute des anciens murs d'enceintes de la place Louis XV ». « Appareillées en voûtes », elles seront « démolies pour permettre l'avancement [des] travaux ».²⁴ (III° 21a. à 21d.)

Malgré ces interventions très lourdes, le sol de la place est intégré dans la protection de l'ensemble au titre des monuments historiques en 1937. Ce classement n'empêchera pas la réalisation d'autres importantes modifications liées au développement intense de la circulation automobile à partir de la seconde moitié du XX^e siècle. Des voies souterraines sont ainsi creusées en 1967 entre les Champs-Élysées, le Cours la Reine et les Tuileries. Du côté sud de la place, elle s'insère côté quai de Seine, dans l'emprise partielle de deux terre-pleins délimitant la circulation côté place et côté quai. Les réflexions portent alors, avec l'État, sur cette emprise initialement prévue sur toute la largeur des terre-pleins, les dispositions des émergences et la forme à donner

22 Les jardins des Champs-Élysées, Historique, DHAAP, 2019
AD75, PEROTIN 10653

24 Rapport de l'ingénieur du service technique du métropolitain au Secrétaire de la CVP, 21 août 1907 et séance du 16 novembre 1907



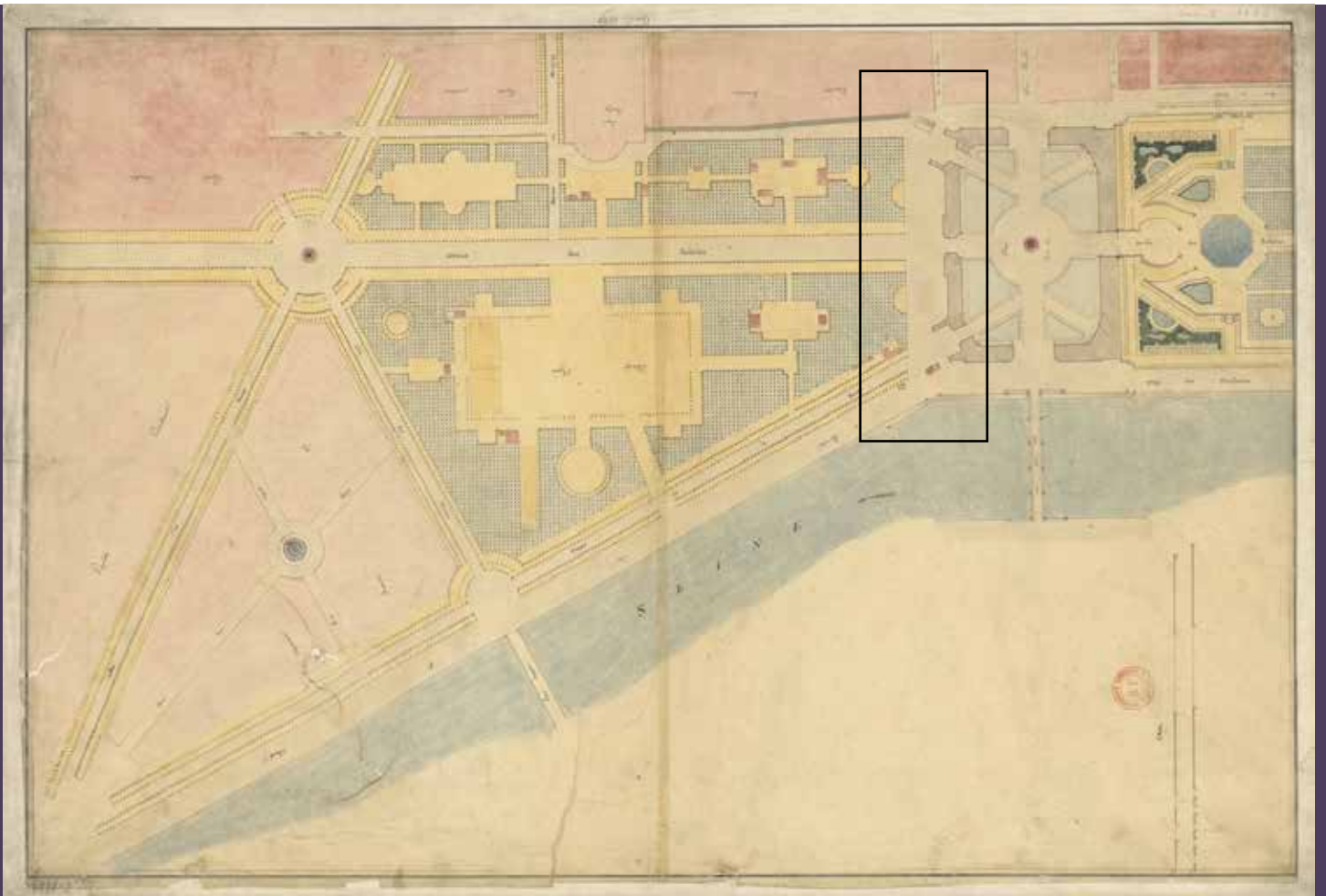
19a. Détail d'une vue de la Concorde avec la démarcation entre le pavé pierre et le pavé bois côté quai, v. 1895 – BnF



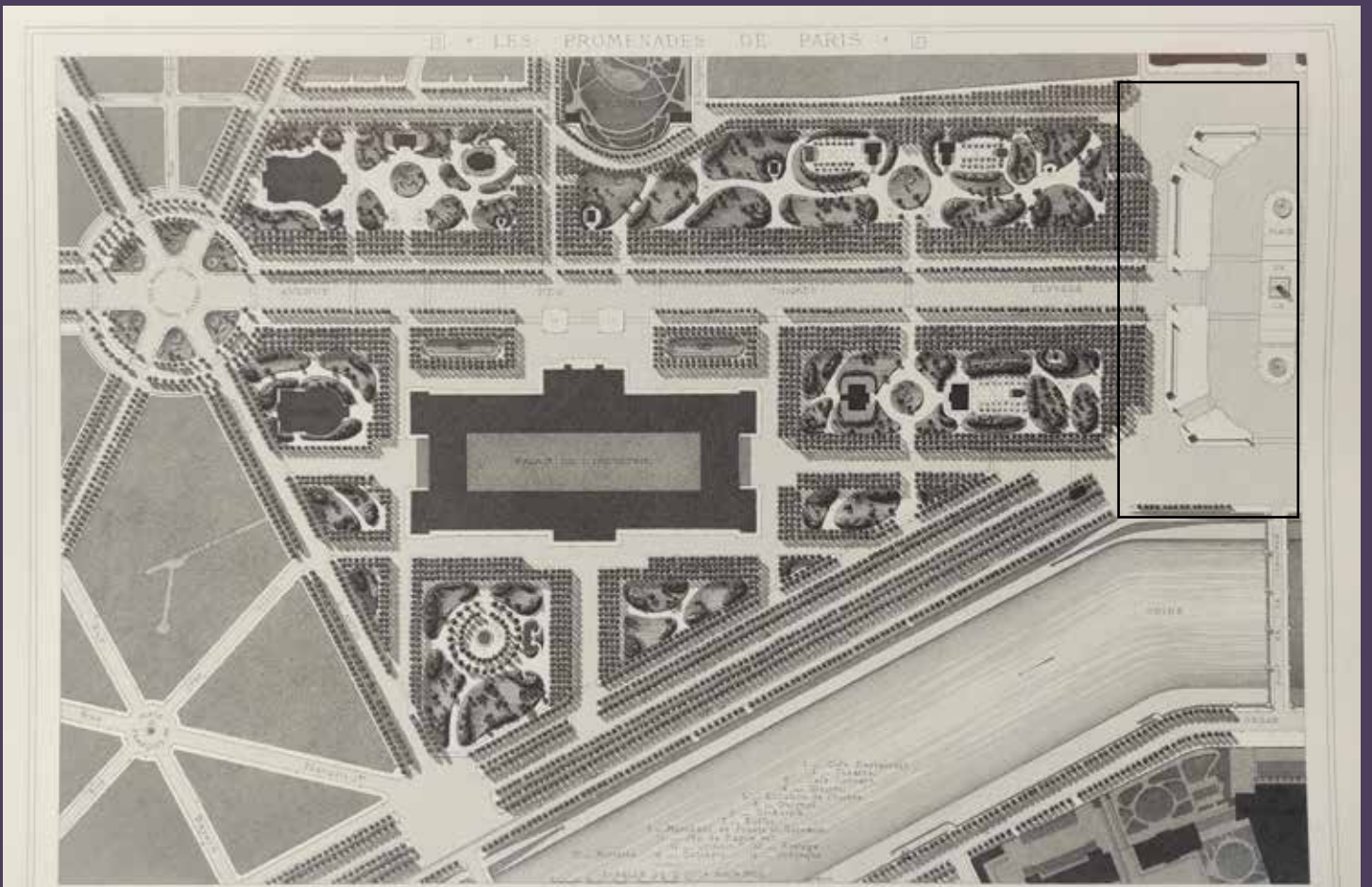
19c. Mise en place des petits pavés piqués sur la place de la Concorde, 1941 – Fonds Roger-Viollet



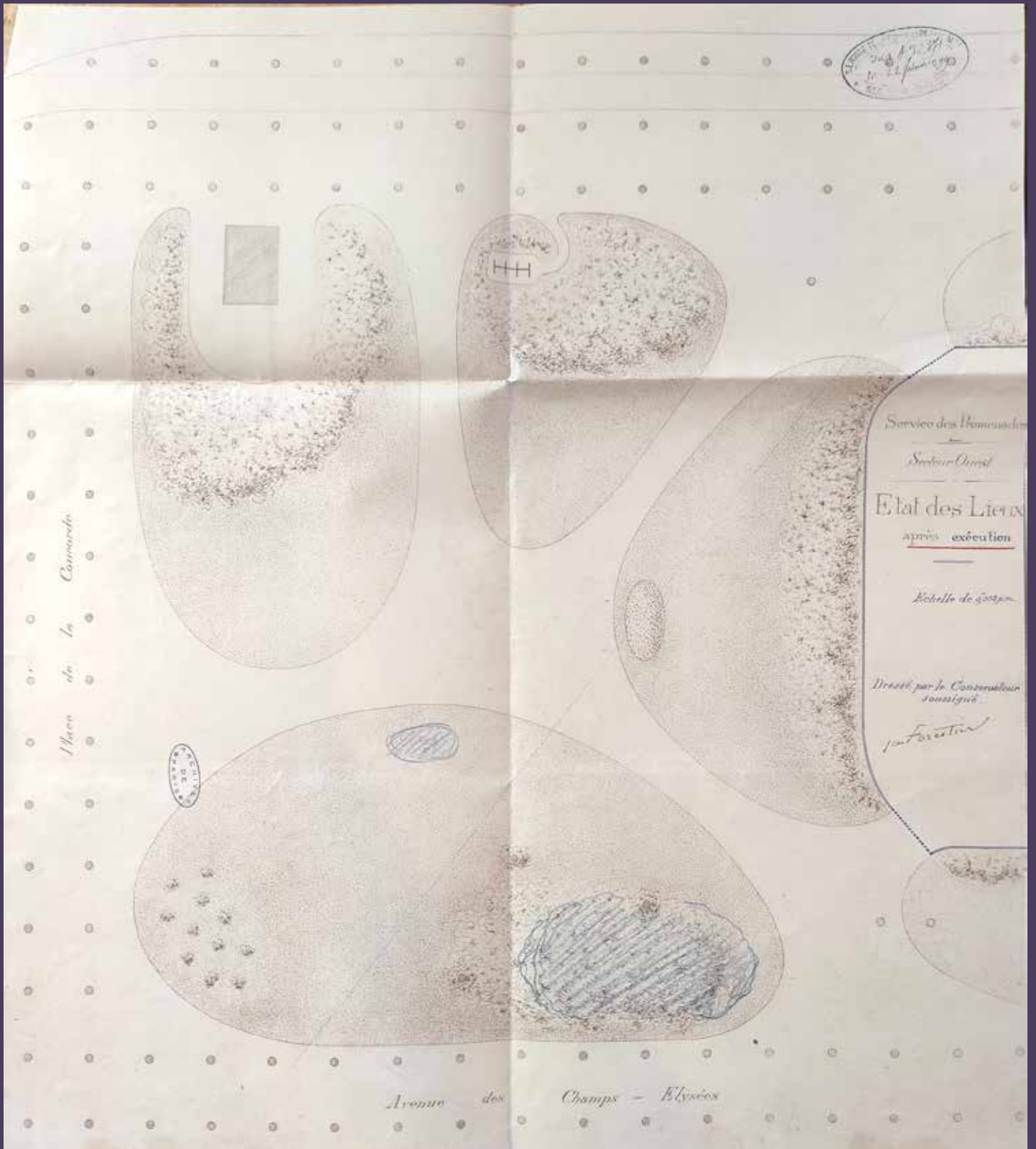
19b. Pavement bois entre la Concorde et les Champs-Élysées, 1906 – BnF



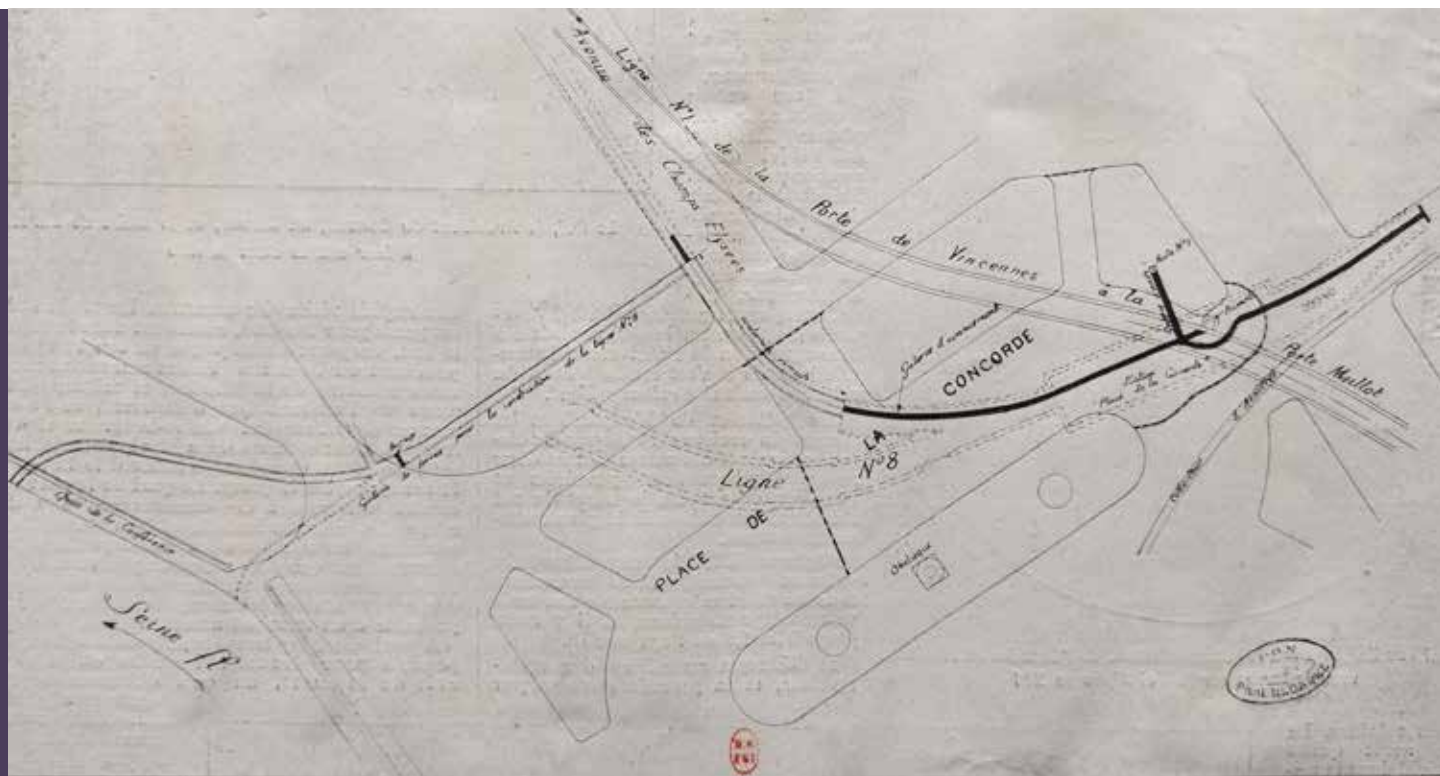
20a. Jonction entre la Concorde et les Champs; Jacques Ignace Hittorff, Plan d'embellissement des Champs-Élysées et de la place de la Concorde, 1826-1828 – Bnf



20b. Champs-Élysées, plan extrait de Alphand, Les Promenades de Paris, Paris, 1868-1873

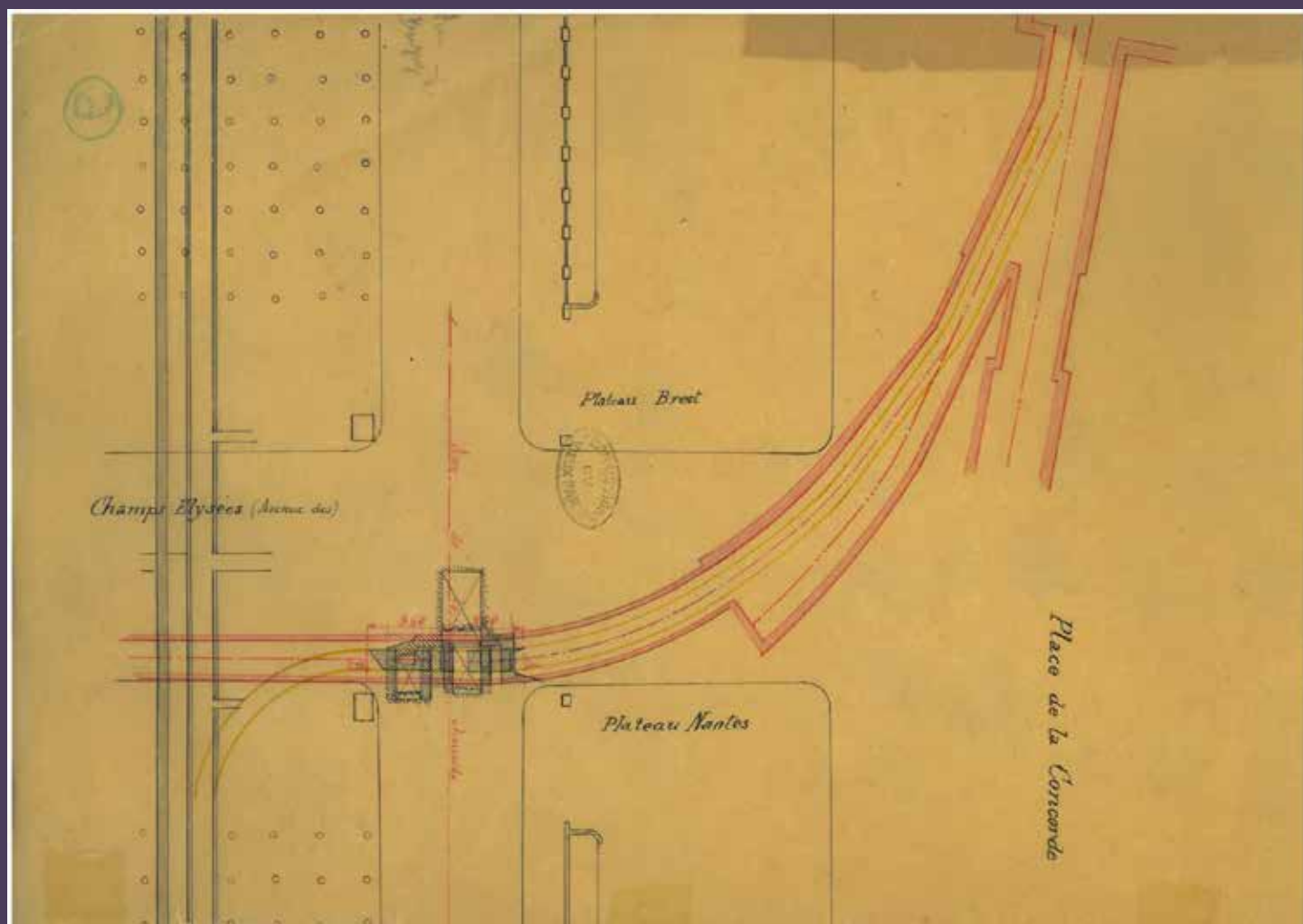


20c. Projet de transformation des massifs sur l'emplacement du pavillon de la Concorde, 1899 – AD75

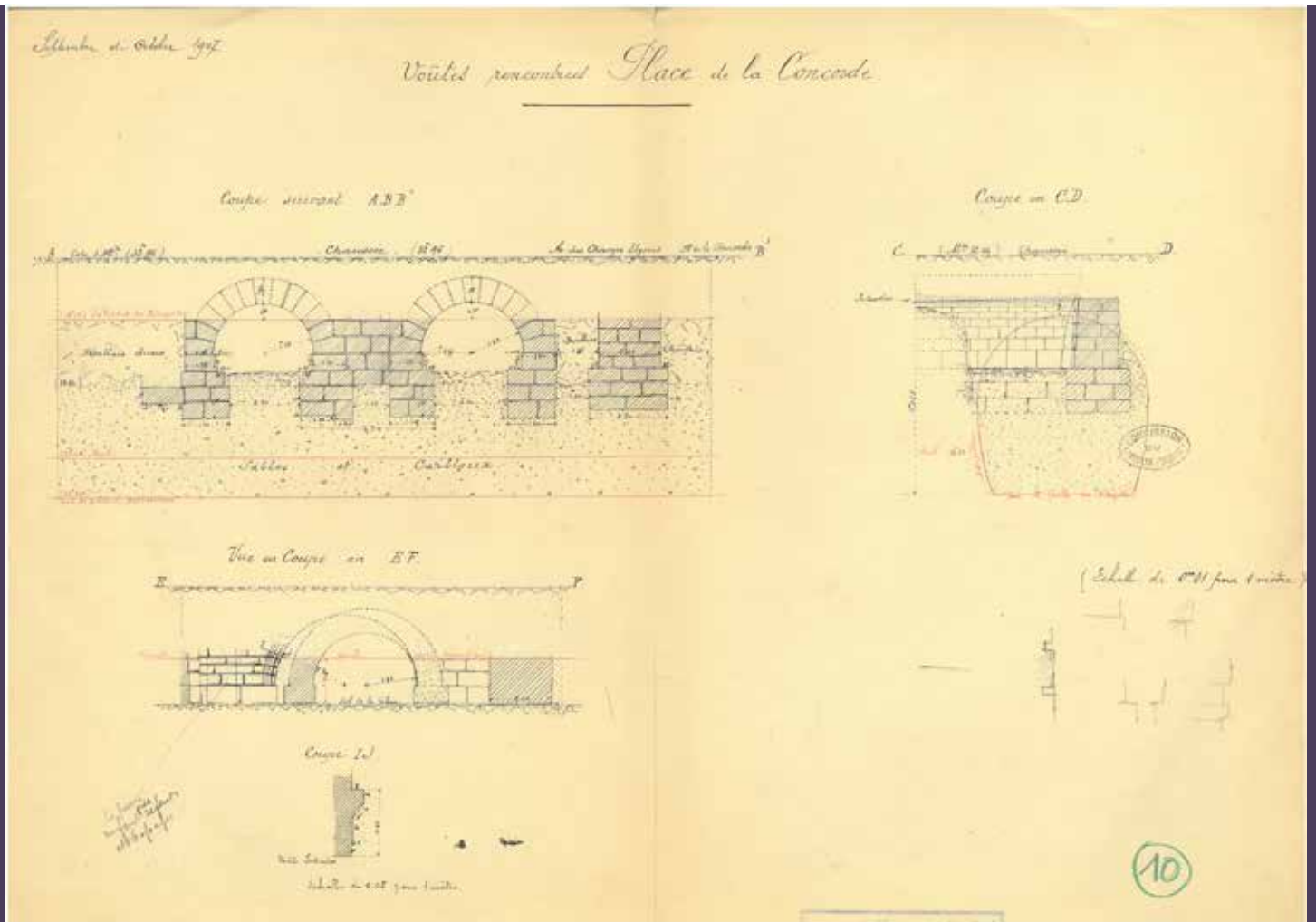


Carte des sous-sols de la place de la Concorde avec ses galeries, ses égouts et ses trois lignes du Métropolitain

21a. Carte des sous-sols de la place de la Concorde avec ses galeries, ses égouts et ses trois lignes de métropolitain, 1908 – BnF



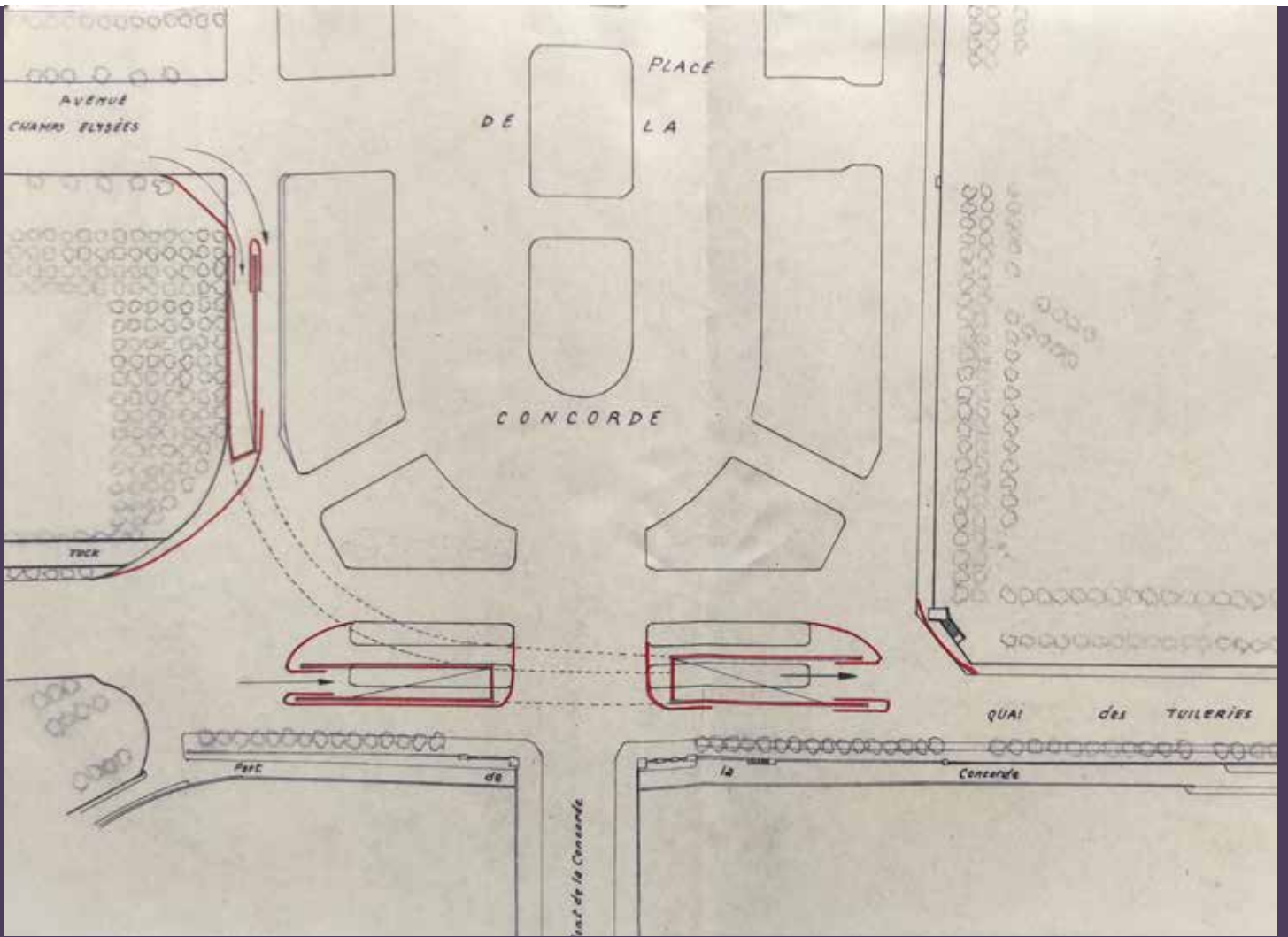
21b. Plan de localisation des voûtes, 1907 – CVP



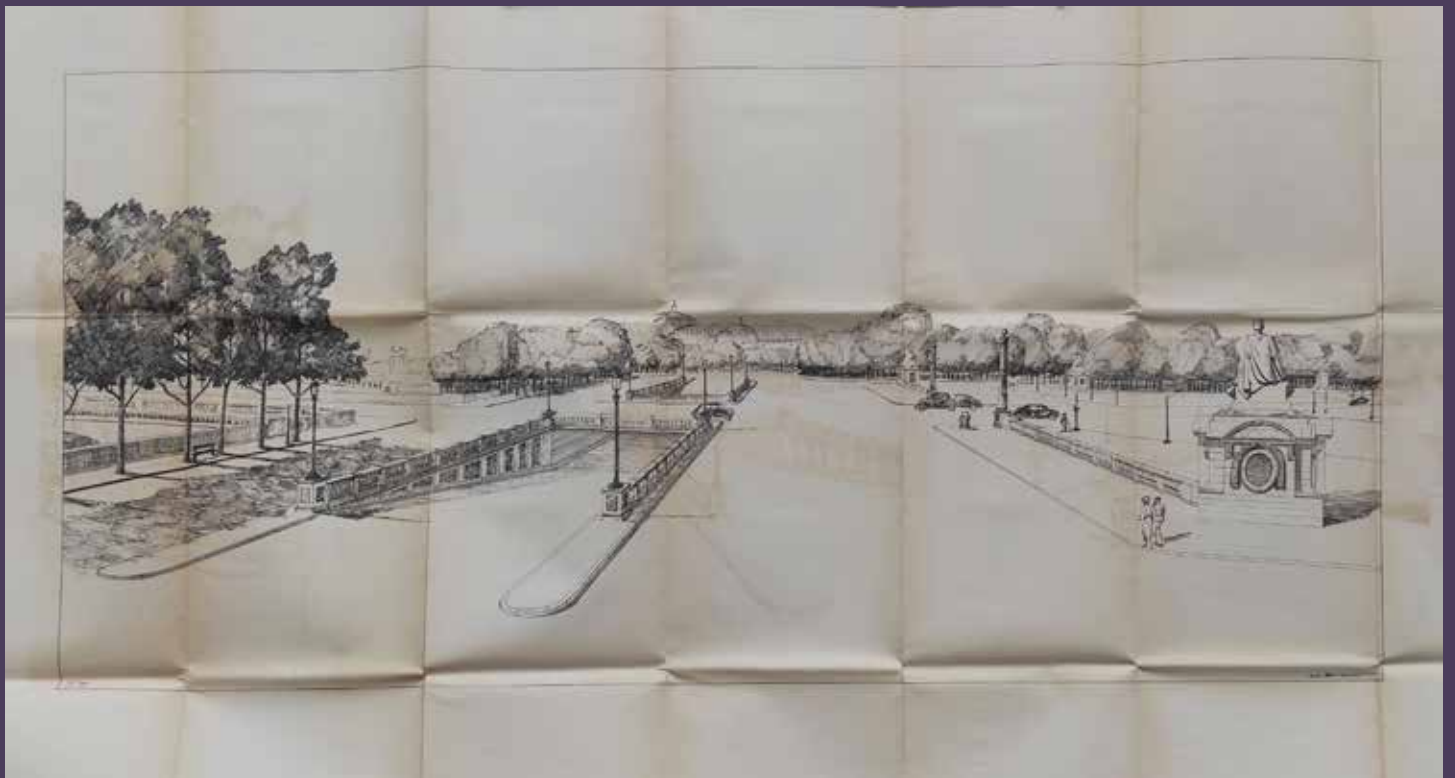
21c. Coupe des voûtes rencontrées place de la Concorde relevées en septembre-octobre 1907 – CVP



21d. Vue des terrassements lors de la construction de la ligne 8 du métropolitain, Agence Rol, 1908 - BnF



22a. Passage souterrain pour voitures au débouché de la Concorde, s.d. (v.1967) – AD75



22b. Tunnel côté Seine vue perspective avec parapets traités en balustrades, s.d. (1967) – AD75

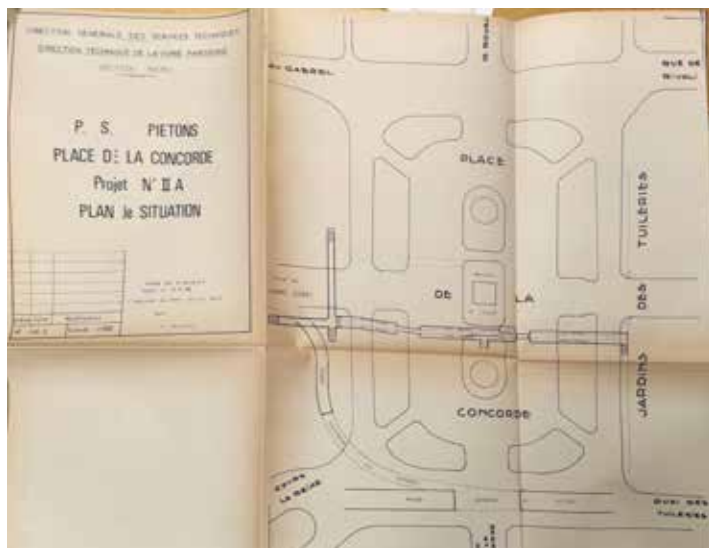
au parapet encadrant les trémies qui s'inspirent des murets surplombant les quais de Seine, malgré une demande, finalement écartée, de reproduire les modèles de balustrades des anciens fossés, ce qui aurait apporté une confusion avec les dispositions d'origine de la place. La hauteur des murets sera réduite après leur mise en œuvre afin de rendre ces émergences moins visibles.²⁵ Si les flux automobiles sont ainsi partiellement canalisés, ils demeurent intenses et des solutions sont étudiées pour la réalisation de passages piétons en souterrain, avec accès au terre-plein central, qui n'aboutiront pas.²⁶ (III° 22a. à 22c.)

Le stationnement automobile s'avère également problématique sur une place envahie de véhicules. Dès 1970 est lancé un projet de parc de stationnement souterrain qui conduit à un véritable événement de l'angle nord-ouest de la place, sous les plateaux de Rouen et de Brest. Les guérites avec leurs statues ainsi que les balustrades régnant sur cette emprise sont alors déplacées le temps du chantier qui met au jour les soubassements des guérites, une partie des escarpes des fossés ainsi qu'un escalier. Les deux guérites portant les statues de Rouen et Brest sont transformées en accès piéton au parc de stationnement souterrain. Les études pour la restauration de l'ensemble des guérites et statues menées une dizaine d'années plus tard ne mentionnent pas les opérations de déplacement et remise en place ayant été menées pendant le chantier qui entraîne la destruction des éléments sous-jacents révélés par la fouille. Ils n'ont été que peu documentés en raison, selon l'inspecteur des monuments historiques de l'époque, d'un manque de moyens financiers pour faire établir des relevés.²⁷ La Commission du Vieux Paris parvient cependant à réaliser une série de photographies. Elle s'exprimera en outre en 2004, suite à la mise au jour de l'enceinte des fossés jaunes des Tuileries lors des travaux d'extension du musée de l'Orangerie, en demandant la conservation de l'intégralité du mur. Cette opération a fait l'objet d'une fouille préventive par l'INRAP et le DHAAP. (III° 23a. à 23c.)

Durant les dernières décennies du XXe siècle et au début du XXIe, différents plans d'aménagement sont élaborés pour tenter de résorber la présence automobile sur la place, dont la position et le rôle distributif imposent cependant d'y laisser subsister des flux, accentués par l'élargissement du pont de la Concorde en 1930. La question de la requalification de la place est récurrente et passera aussi par une série de grandes opérations de restauration.

LES CAMPAGNES DE RESTAURATION ET PROJETS

- 25 AD75, 1665W 505 ; 2276W 166 ; MPP 0081-75-08-0026
 26 AD75, 2276W 204
 27 MPP 0081-75-08-0026



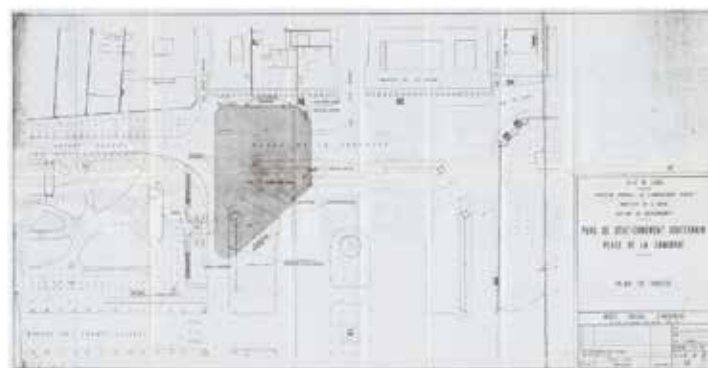
22c. Projet de passage souterrain pour piétons sous la place de la Concorde, 9 septembre 1966 - AD75



23a. Vue aérienne avec le parc de stationnement souterrain en cours de réalisation, 15 mars 1972 – Géoportail-IGN



23b. Vue du chantier et d'un socle de guérite, 1971 – CVP



23c. Plan masse du parc de stationnement, 1971 - MPP

D'AMÉNAGEMENT AU XXIÈME SIÈCLE

Une première campagne de restauration d'envergure est menée après le second conflit mondial et voit le remplacement et la remise en service des lampadaires, la restauration des balustrades impliquant de nombreux remplacements de pierres. Ces éléments sont de nouveaux restaurés en 1977. Les guérites et statues de villes font elles l'objet d'une première restauration entre 1962 et 1967. Moins de deux décennies plus tard, les statues présentaient cependant de graves désordres motivant une reprise des éléments sculptés et des remplacements. Le diagnostic, mené par M. Jantzen, ACMH, constate que les dégradations sont plus accentuées du côté des Tuileries. La statue de Lille sculptée par Pradier par exemple, a subi une érosion telle qu'elle a fait disparaître le visage de l'allégorie. Les statues seront restaurées entre 1987 et 1988.

Le mobilier urbain sera également l'objet d'une grande campagne de restauration à partir de 1974, dans le cadre d'un plus vaste projet de remise en état de la place de la Concorde. Pour les colonnes rostrales, l'intervention était urgente, au risque de voir perdre l'essentiel de leur décor. Le revêtement métallique, mis en place en 1861, avait assez rapidement présenté des faiblesses. Pour pallier ce défaut, à une date indéterminée, c'est une véritable feuille de cuivre qui est appliquée sur les colonnes et rivetée à la fonte. L'incompatibilité des métaux entraîne cependant une aggravation des désordres sous les décollements, détruisant à certains endroits des parties entières de colonnes. On avait alors oublié les contrastes chromatiques bronze et or d'origine, qui ne se révélèrent qu'à l'observation des éléments déposés et suite à des recherches documentaires. La société en charge de la restauration, associée au Laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH), réalise les premiers essais et traite 4 colonnes, remises en place en avril 1978. Au mois de novembre suivant, on constate des traces de corrosion qui incitent à réfléchir à un autre procédé de restauration, mis au point en 1982 et qui sera soumis, deux ans plus tard, aux observations des comités de l'International Council of Monuments and Sites (ICOMOS). Une étude est alors commandée, en 1985, à l'architecte en chef territorialement compétent, suivie d'une expertise technique qui conclut à l'efficacité de la mise en peinture contre tout autre procédé. Deux essais *in situ* sont alors réalisés, l'un dans la teinte d'origine, l'autre dans la teinte patinée qui était celle que les Parisiens connaissaient depuis un siècle. Cette dernière option a été retenue et mise en œuvre lors de la restauration menée au début des années 1990, qui voit également une grande campagne de restauration des fontaines. Ces magnifiques ensembles sculptés et leurs vasques présentaient les mêmes problématiques que les co-

lonnes avec, en outre, celle d'un état de dégradation accentué par une eau à forte teneur en calcaire et un système hydraulique corrodé et défaillant. La question



24a. Statue de Lille, février 1983 – MPP



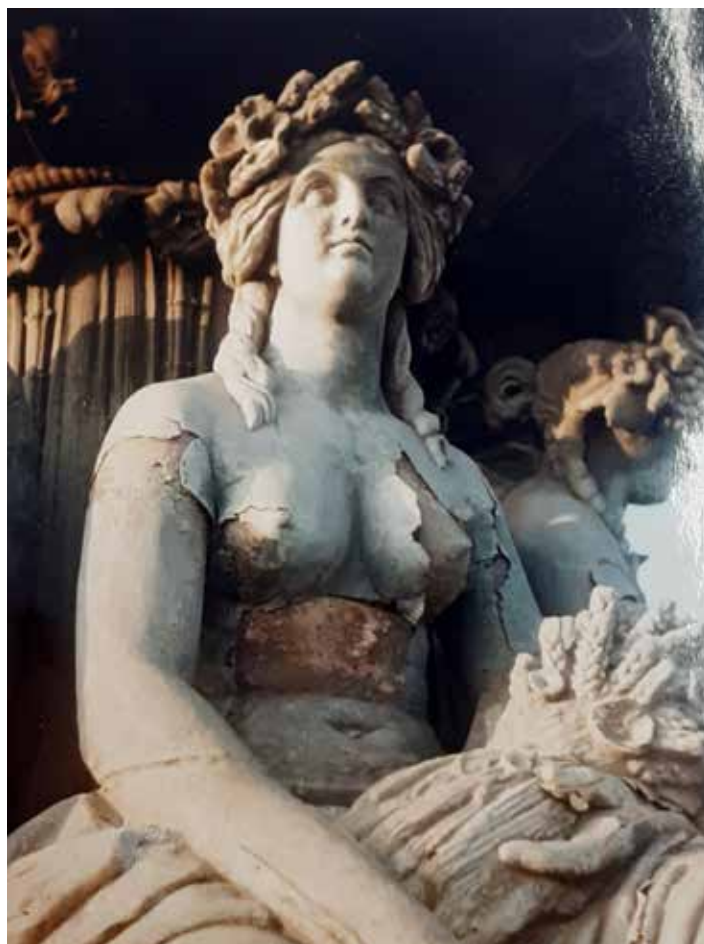
24b. Essais de mise en peinture pour la restauration des colonnes rostrales, M. Jantzen, v. 1990 – MPP

de la restitution de la polychromie d'origine a là aussi été étudiée et le parti retenu a suivi celui adopté pour les colonnes : teinte vert de gris et dorure. La restauration de ces éléments et sculptures s'achève en 1998.²⁸ À partir de 1995, l'obélisque de Louqsor fait l'objet d'une instrumentation dédiée à évaluer l'impact, sur la stabilité de l'ouvrage, des vibrations continues provoquées par la circulation de surface et le trafic souterrain. Si cette stabilité n'est pas menacée, des fissures existent et sont alors traitées et l'obélisque et son socle nettoyés en 1996.²⁹ (III° 24. a à c.)

A partir du dernier quart du XXe siècle, l'état de présentation de la place et le problème de la présence automobile sont au cœur de discussions récurrentes, qui préfigurent les actuels enjeux de réaménagement.

En 1984, la Ville de Paris soumet à l'État un projet de modification de la circulation automobile, « en vue notamment de rendre plus aisée la circulation des piétons, usagers et touristes » et de revenir progressivement à « l'organisation initiale de la place ». Le parti général vise alors à une diminution des flux du côté ouest de la place et à une restriction des zones de stationnement en surface. Les terre-pleins seraient ainsi élargis pour revenir aux proportions de l'état Hittorff I malgré la disparition des fossés. Leur restitution est alors évoquée mais rapidement considérée comme impossible « à la fois pour des problèmes de circulation, et, surtout, en raison des installations souterraines (métro, égouts). » M. Jantzen suggère alors la création, en décaissant légèrement le terrain, d'un jardin reproduisant l'aménagement du fond du fossé du côté des Tuileries. Il permettrait « un lien plus étroit entre la place et les Tuileries et mettrait en valeur le mur de ce jardin, actuellement durement posé sur le bitume. »³⁰

En 1992, on prévoit la réalisation de sondages à 3m de profondeur pour évaluer la faisabilité d'un tel aménagement – qui ne semblent pas avoir été réalisés. À cette date, malgré les travaux de restauration achevés et en cours, la place de la Concorde conserve un aspect pitoyable dont on craint qu'il ne soit accentué par le contraste avec les Champs-Élysées et les Tuileries, dont le réaménagement était alors engagé. C'est bien l'usage intense de la place, entre circulation quotidienne et célébrations, qui pose problème et dégrade les 4 hectares de voirie que constituent la route et les terre-pleins. On souligne également alors le problème de la signalisation – feux, panneaux, marquages au sol – qui, régie pas des normes et des marchés, s'intègre difficilement à un cadre architectural exceptionnel.³¹ (III° 25a. à c.)



24c. État des fontaines en 1988 – MPP

L'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) est chargé, en 1997, de fournir un nouveau diagnostic et un « Examen des possibilités d'aménagement » de la place. L'analyse liste de nouveau les problématiques de présentation et d'usage : le patrimoine est délabré, la pression de la circulation automobile est très forte, les traversées piétonnes sont difficiles, la traversée pour les cyclistes n'est pas rassurante – malgré un aménagement cycliste du côté de la rue de Rivoli mis en place en 1996 –, la présence du stationnement en surface est excessive. Les scénarios envisagés pour améliorer cette situation impliquent tous une réorganisation du trafic automobile et la suppression du parc automobile de surface bordant le jardin des Tuileries.³²

Quatre « familles » d'intervention, présentant chacune différentes options, sont identifiées :

- A. Maintien de la circulation au centre et en périphérie ;
- B. Fermeture de la contre-allée ouest à la circulation, celle-ci étant organisée autour de l'anneau central ;
- C. Suppression de la circulation dans la partie est de la place, du plateau central au jardin des Tuileries ;
- D. Suppression de la circulation sur l'anneau central.³³

L'étude illustre graphiquement deux solutions avec leur variante proposant la matérialisation des anciens

28 MPP, 0081-75-08-0026 ; MPP 0081-75-08-0027 ; MPP

2014-011-021

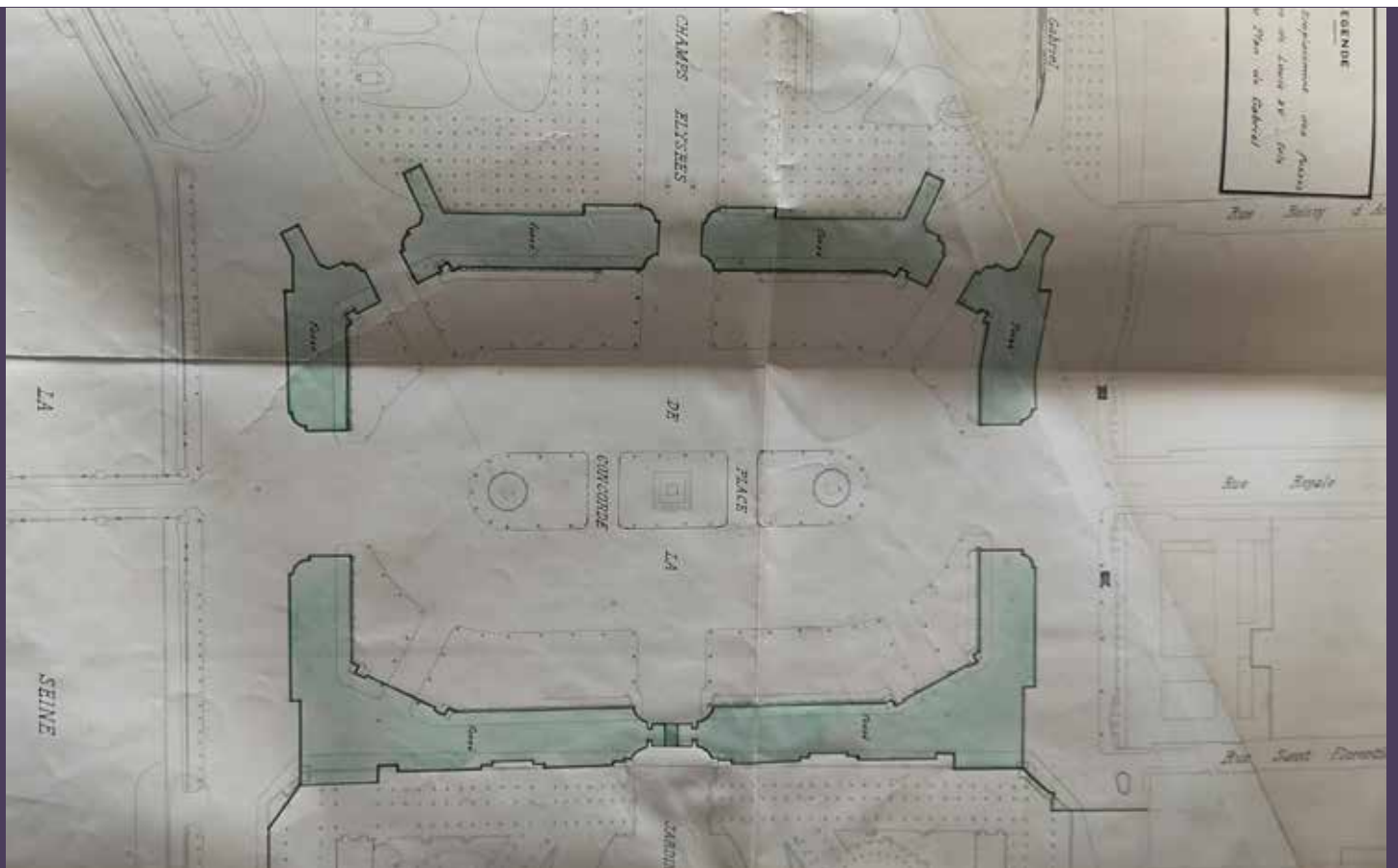
29 MPP, 0081-75-08-0022

30 MPP, 0081-75-08-0026

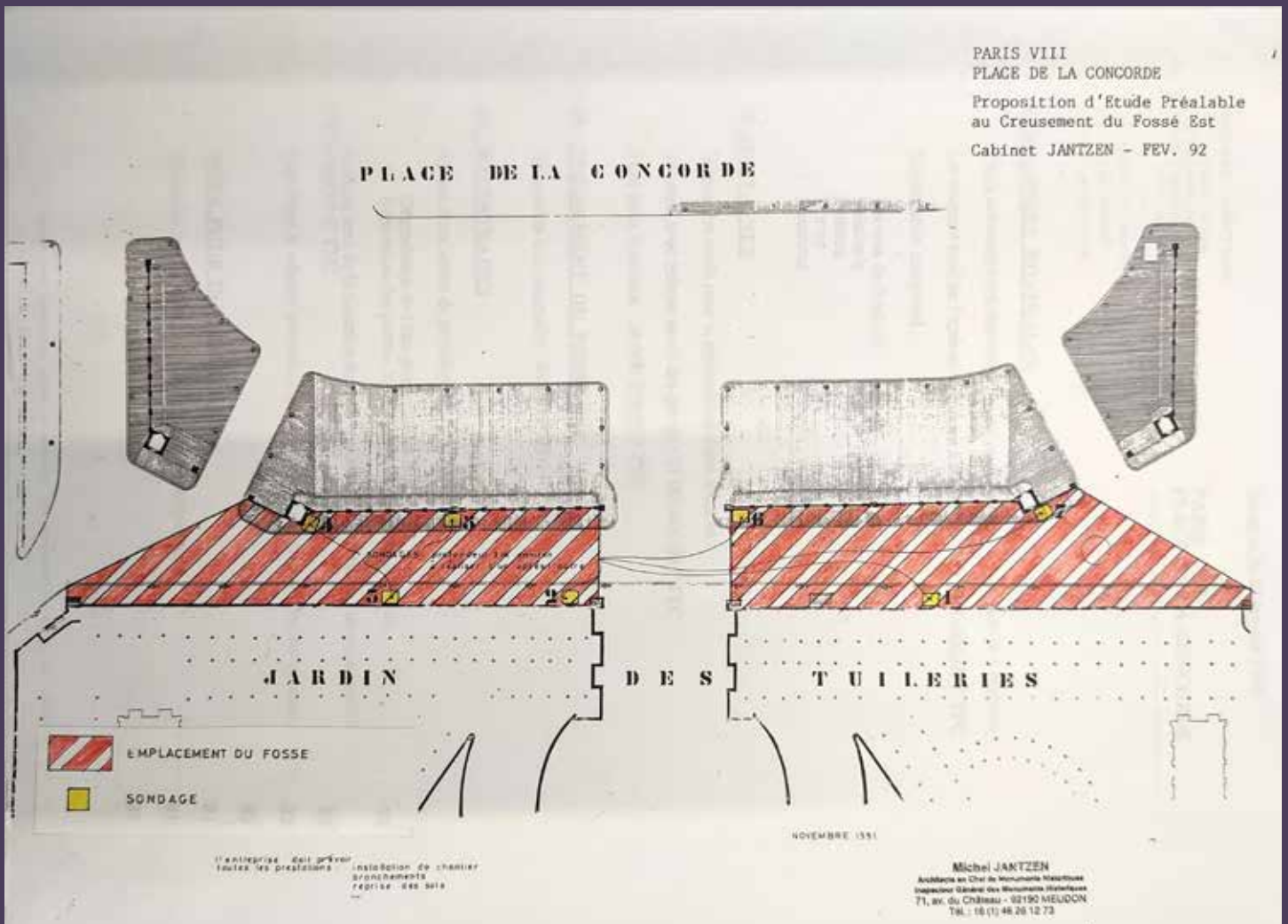
31 MPP, 0081-75-08-0022 ; MPP, 0081-75-08-0026

32 APUR 1997, p.18-19.

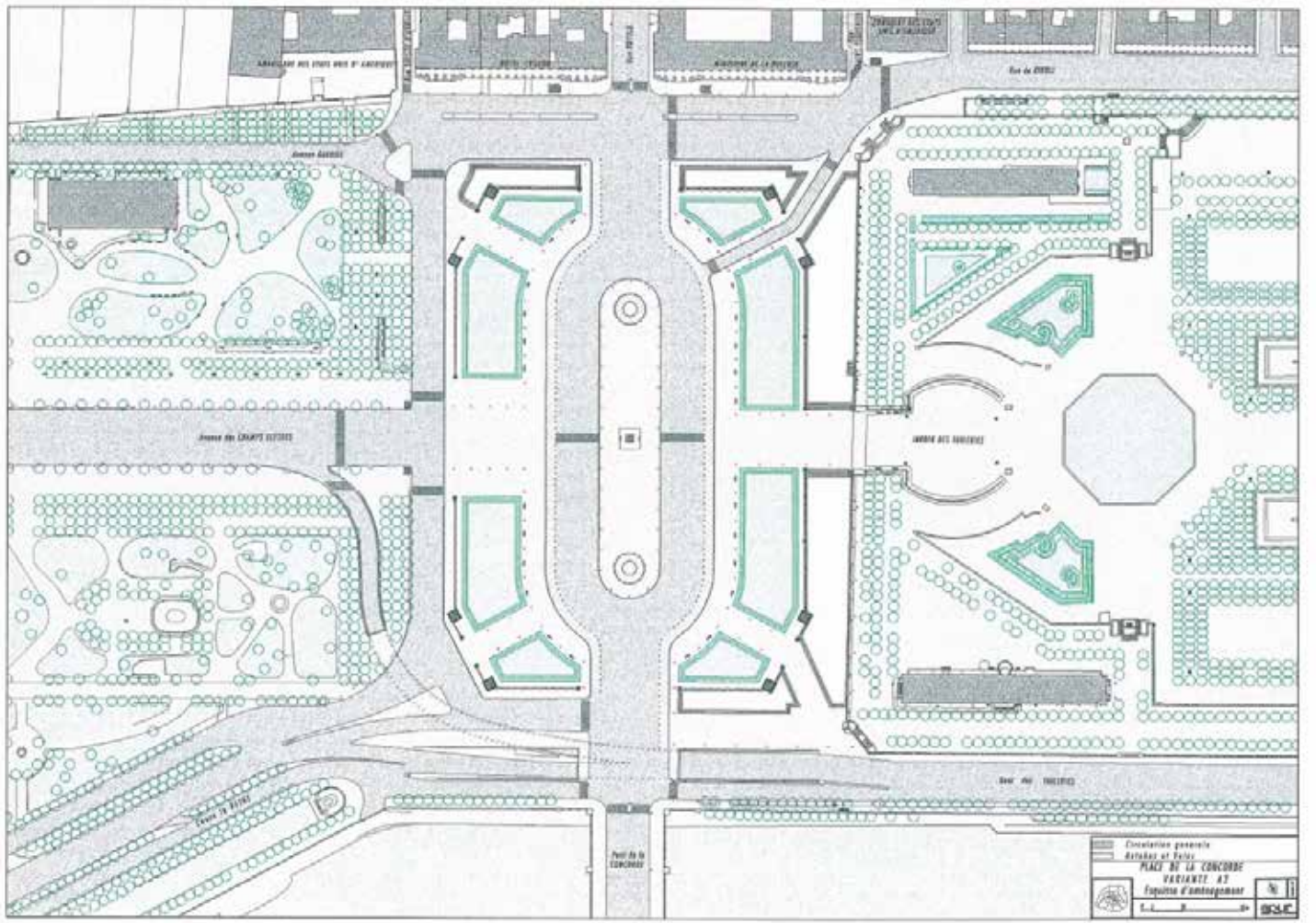
33 APUR 1997, p.19-25



25b. Plan de la place de la Concorde en 1936 avec l'emplacement des fossés de Gabriel, CVP



25c. Proposition d'étude préalable au creusement du fossé est, M. Jantzen, février 1992 – MPP



26a. Esquisse d'aménagement, Variante A2, 1997 - APUR

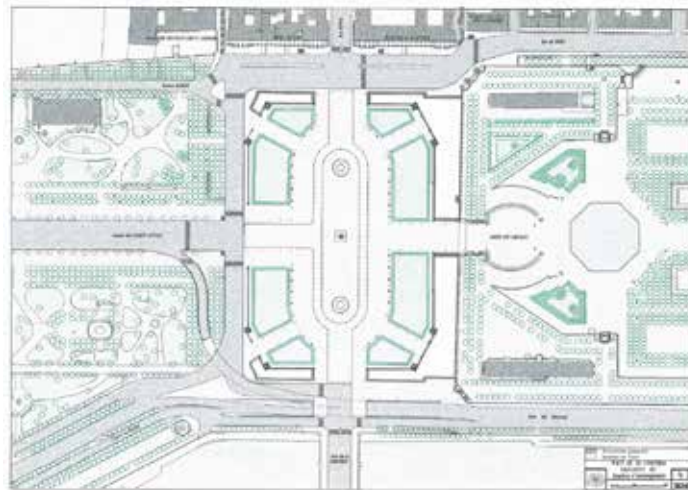


26b. Esquisse d'aménagement, marquage des fossés et haies, 1997 - APUR

fossés, dont on reconnaît qu'il n'est pas possible de les restituer, par un léger décaissement avec emmarchement et, au-devant, des parterres de gazon limité par des haies rappelant certains projets de Gabriel et Hitdorff et les mises en œuvres ponctuelles de cet aménagement paysager. Dans les esquisses, ces parterres sont bordés de bancs en pierre. Dans ces options qui maintiennent la circulation à l'ouest, le décaissement n'est pas possible de ce côté en raison du déplacement du front boisé des jardins des Champs-Élysées au cours de l'histoire. (III° 26a. à d.)

Dans la continuité de ces propositions, une nouvelle étude d'aménagement est réalisée en 2000, sur demande du Ministère de la culture, qui envisage la restitution de l'état Hitdorff I, incluant, dans la mesure du possible, la restitution des fossés – même partielle – et des proportions anciennes des espaces. Le diagnostic constate un « engourdissement » de la place, dû « au remblaiement des fossés », à « la couture incertaine du jardin d'Alphand », « la dégradation du front de Seine », « le bétonnage des sous-sols », un « dallage uniforme », et enfin « la vétusté des émergences ». Comme son prédécesseur, l'architecte en chef propose la restitution du fossé du côté des Tuileries mais l'Inspecteur général des monuments historiques ne peut que constater la difficulté d'établir la faisabilité de la restitution d'un « état Hitdorff avec les contraintes du XXIe siècle ». Des sondages sont réalisés dans le fossé au droit de la balustrade « de Strasbourg » en 1998 à l'occasion de travaux de restauration et ont révélé, sur une hauteur limitée à 1,67 m sous le cordon, le profil de l'escarpe, l'ancien système d'alimentation en gaz des luminaires, des éléments de remblais dont des tommettes. Les sondages plus poussés, demandés dans le cadre de l'étude de 2000, ne semblent pas avoir été réalisés.³⁴ (III° 27a. à b.)

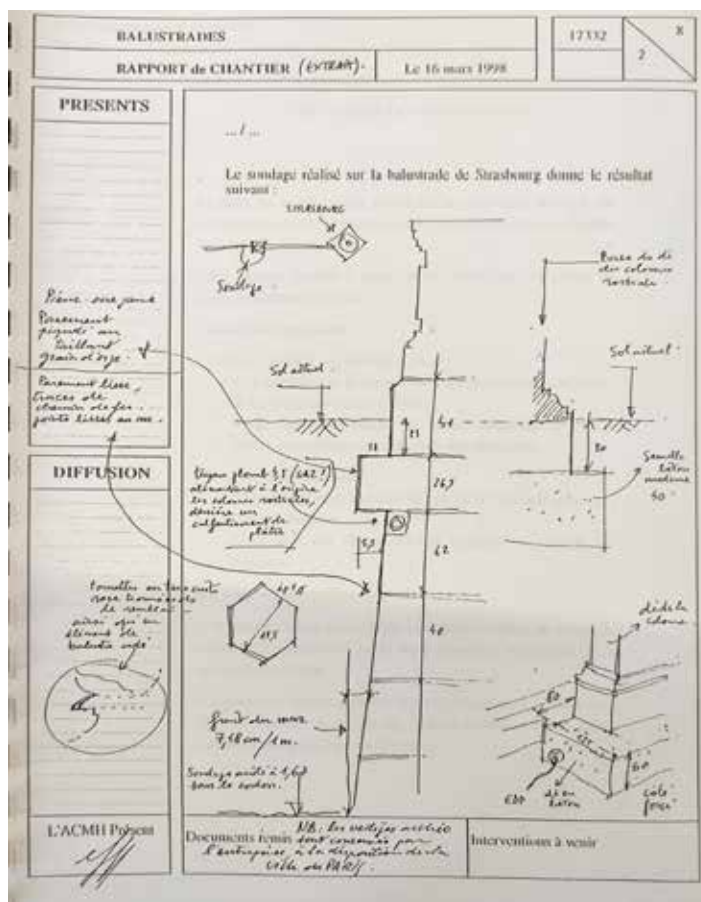
En 2008, l'Inspection des monuments historiques dressait un nouvel état des lieux et constatait, malgré les différentes opérations de restauration, que la place se dégradait inexorablement sans qu'aucune des réflexions menées depuis des décennies ne trouvent, sinon un aboutissement, un semblant de mise en œuvre. À cette date, le stationnement de véhicules dans la contre-allée est, jouxtant les Tuileries, avait déjà été supprimé, et des bornes munies de chaînes avaient été mises en place pour limiter les accès, s'ajoutant aux bornes en pierre et autres plots. Le rapport de M. Goven remarquait que cette « lutte contre le stationnement » impliquait la présence d'éléments de mobilier urbain et d'une signalisation à l'esthétique « plus ou moins heureuse ». Au-delà des nécessaires opérations de restauration et, surtout, d'entretien, le rapport de 2008 émettait quelques propositions d'intervention



26c. Esquisse d'aménagement, Variante D2, 1997 - APUR



26d. Esquisse d'aménagement, Détail des revêtements, 1997 - APUR



27a. Fiche de sondage au droit de la balustrade de Strasbourg, E. Poncet, 2000 - MPP

susceptibles de requalifier la perception de la place. La contre-allée des Tuileries, « sans aller jusqu'à proposer de recréer les fossés », pourrait ainsi accueillir un tapis vert dans un léger décaissé, rappelant les dispositions historiques et mettant en valeur le mur d'escarpe. On envisageait en outre d'améliorer et d'uniformiser le traitement des galeries nord afin d'en redonner la perception, de créer un « espace de transition » à l'articulation entre la place et l'avenue des Champs-Élysées, et enfin de proposer une mise en lumière de qualité. Ce constat général se concluait sur la nécessité de mettre en œuvre un véritable plan de gestion qui garantirait l'entretien et la mise en valeur d'une place aux dimensions exceptionnelles, devant faire face à une multiplicité d'usage et d'intervenants.

Le rapport dressait du reste un état des propriétés et des protections : la place elle-même et son sol appartiennent à la Ville de Paris, y compris le mobilier urbain ainsi que les fontaines et balustrades ; l'obélisque et l'hôtel de la Marine appartiennent à l'État ; les autres hôtels sont des propriétés privées. Seule reste en suspens la question de la servitude de passage public dans les galeries des rez-de-chaussée des hôtels constituant le front nord de la place.³⁵

LA PLACE DE LA CONCORDE AUJOURD'HUI

Plusieurs opérations de restauration d'envergure ont été menées très récemment. L'obélisque de Louqsor a été nettoyé en 2022. La restauration des fontaines a été menée en 2023 qui a compris non seulement un nettoyage, une remise en teinte et la mise en place d'une couche protectrice mais également la rénovation des installations techniques permettant leur mise en eau. Enfin, en juillet 2023, on a inauguré la restauration des deux des guérites et statues de l'angle nord-est : Lille et Strasbourg. L'opération a concerné non seulement les statues, qui ont été nettoyées et reprises, mais aussi les maçonneries en pierre de taille et les ornements de marbre.

Les discussions se poursuivent aujourd'hui pour un réaménagement d'ampleur qui comprendrait également les Champs-Élysées. L'imminence des Jeux Olympiques 2024, qui verront l'organisation de manifestations sportives sur la place (parc urbain), a conduit à demander une énième étude sur les états successifs de la place, dans une visée de caractérisation et de préservation de l'existant.³⁶

Parallèlement les réflexions sont déjà engagées pour une grande campagne de réhabilitation qui doit envisager une adaptation aux enjeux climatiques tout en respectant le cadre architectural et la valeur historique d'une place à l'histoire mouvementée.

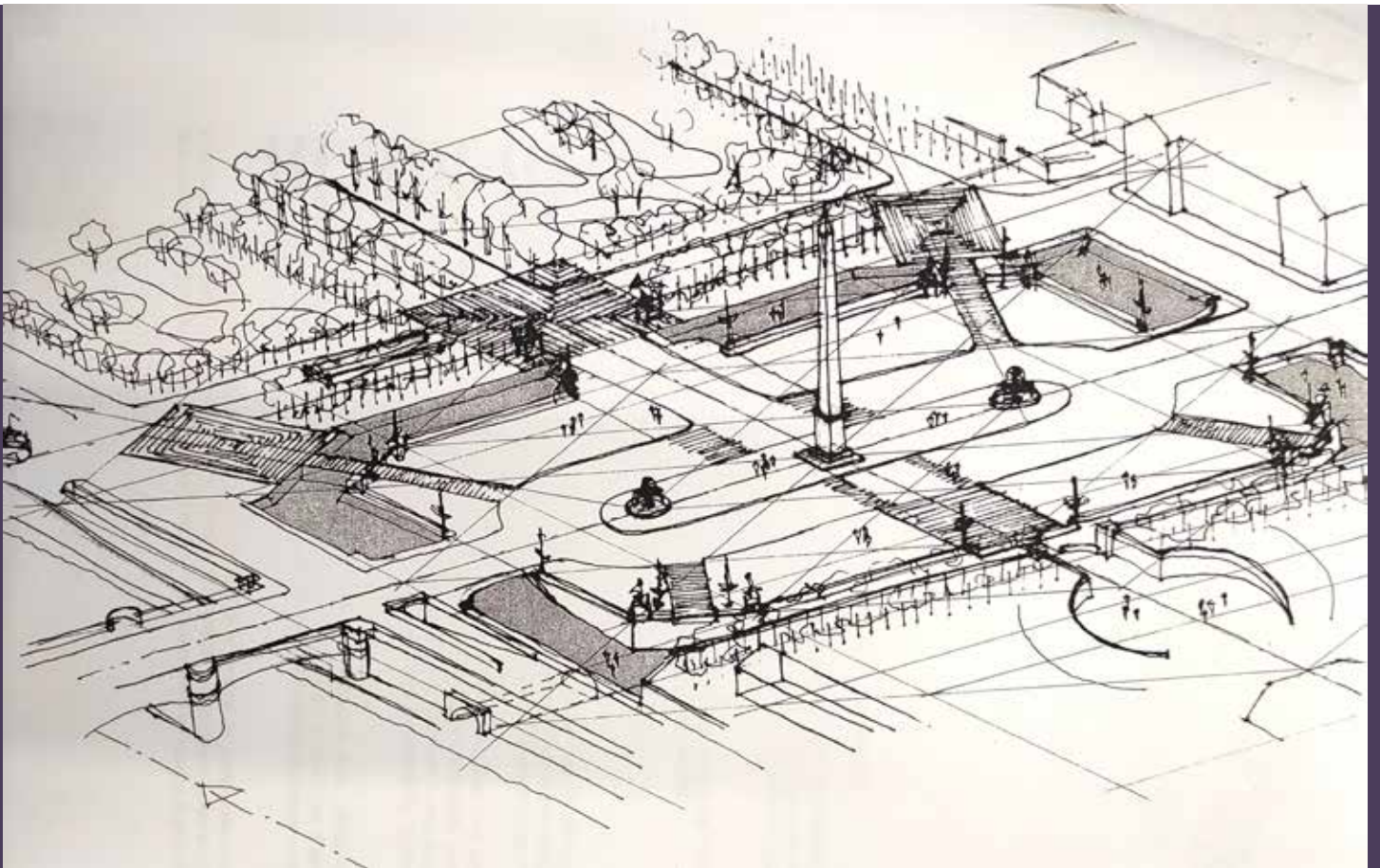


28a. Statue de Lille restaurée, juillet 2023



28b. Détail de guérite restaurée, juillet 2023

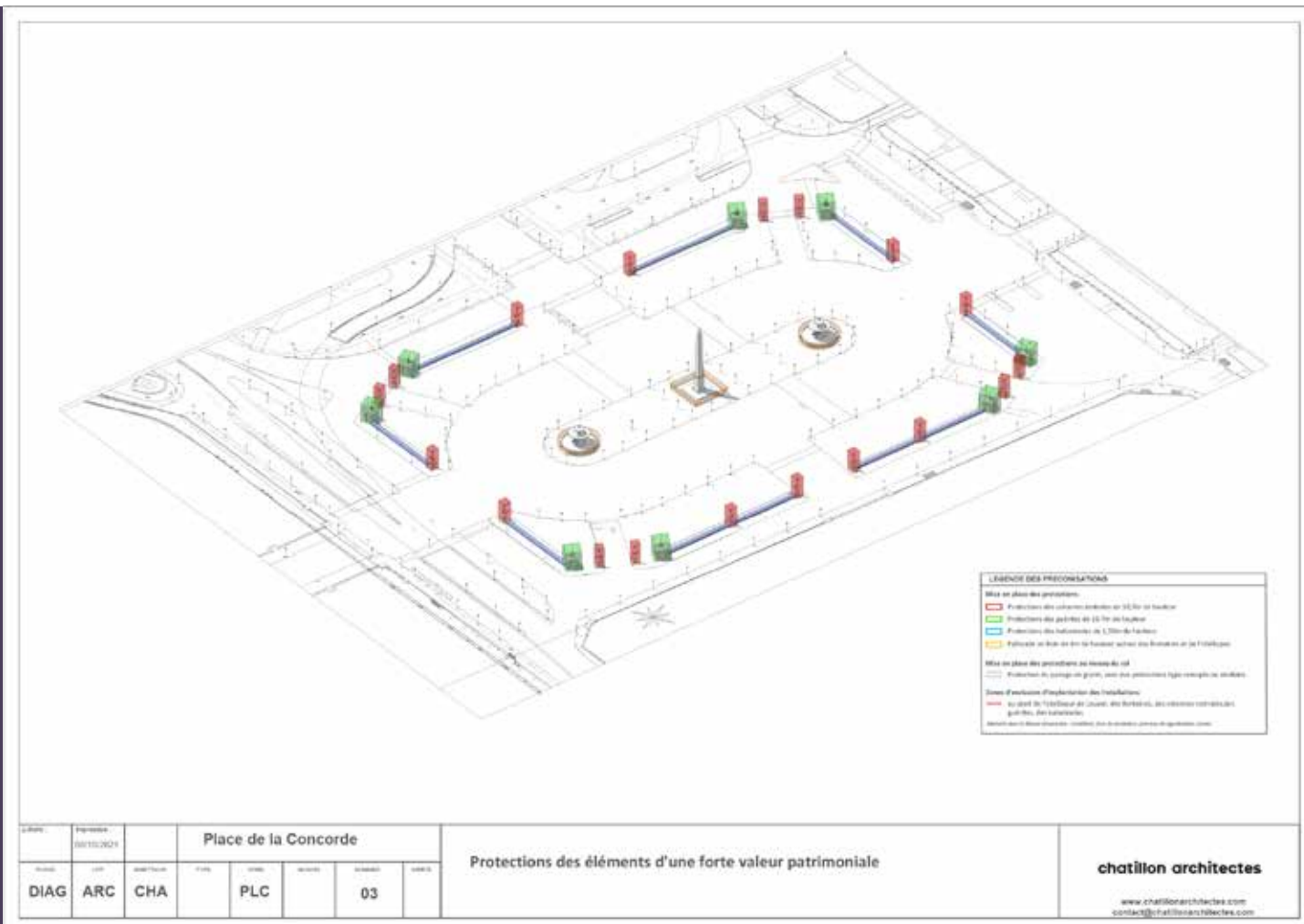
35 GOVEN 2008
36 CHÂTILLON 2021



27b. Esquisse pour le réaménagement de la place de la Concorde, E. Poncelet, 2000 - MPP



28c. Restauration des fontaines, 2023



29a. Préconisations pour la protection de la place de la Concorde dans le cadre des aménagements des JO 2024, F. Châtillon 2021



29b. Village Rugby (automne 2023), évènementiel préfigurant l'occupation des Jeux Olympiques et Paralympiques - ©Numéro 3/Jérémy Suchet



30a. Vue de la contre-allée des Tuileries, février 2023



30a. Vue vers la rue Royale, février 2023

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

AD75 (Archives de Paris) : PEROTIN 10653; 1665W 505 ; 2276W 166; 2276W 204

BnF (Bibliothèque nationale de France) : Cartes et plans ; Recueil. Topographie de Paris. Ville arrondissement. 29ème quartier. Place de la Concorde

DHAAP (Département d'histoire de l'architecture et d'archéologie de la ville de Paris) : CA 8e-41 ; CA 8e suppl-318 ; CVP 19; CVP 401

DRAC Ile-de-France : Dossier Concorde

MPP (Médiathèque du patrimoine et de la photographie) : 0081-75-08-0022 ; 0081-75-08-0026 ; 0081-75-08-0027 ; 2001-023-0022 ; 2007-005-0030 ; 2014-011-021

Musée Carnavalet: Collections iconographiques

--

ATELIER PARISIEN D'URBANISME, *Place de la Concorde, Examen des possibilités d'aménagement*, décembre 1997

Germain BRICE, *Nouvelle description de la ville de Paris, et de tout ce qu'elle contient de plus remarquable*, Tome 1, Paris, 1725

Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris

François CHÂTILLON, *Place de la Concorde, étude de diagnostic*, novembre 2021

François GOVEN, *Mission d'inspection concernant la mise en valeur de la place de la Concorde à Paris*, août 2008

Sophie GRANET, « La place de la Concorde », in *Revue géographique et industrielle de la France*, Hors-série, 1963

Hittorff, *Histoire d'un architecte du XIXe siècle*, Exposition Musée Carnavalet, Paris, 20 octobre 1986-4 janvier 1987, Paris, 1986

Dominique LEBORGNE (dir.), *Les Champs-Élysées et leur quartier*, Délégation à l'action artistique de la ville de Paris, Paris, 1988

Paul LÉON, « Sur la place de la Concorde, 1753-1953 », in *La revue des deux mondes*, 1er juillet 1953

Pierre PATTE, *Monuments érigés en France à la gloire de Louis XV*, Paris, 1767

Pierre PINON, *La place de la Concorde, histoire des projets et des aménagements*, mars 2000

Géraldine TEXIER-RIDEAU et Michaël DARIN, *Places de Paris XIXe-XXe siècles*, Délégation à l'action artistique de la ville de Paris, Paris, 2003

CREDITS PHOTOGRAPHIQUES (tous droits réservés):
Marc Lelièvre

TEXTES :
Chloé Demonet



30c. : Balustrade à l'angle sud-ouest, février 2023



30c. : Vue depuis l'angle sud-ouest, février 2023